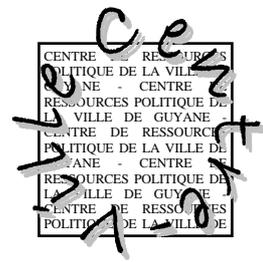


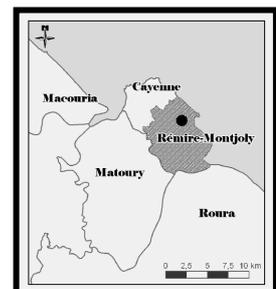
**ANTHROPOLOGUE CONSULTANT**

Etude, Conseil et Ingenierie Sociale

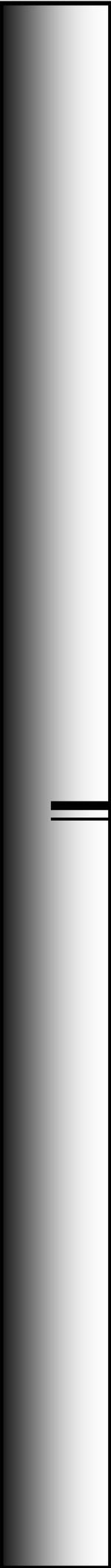
**NADIR BOUDEHRI**



# **CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE DE LA VILLE DE REMIRE-MONTJOLY DIAGNOSTIC, PROJET ET PROGRAMME OPERATIONNEL**



<b><u>SOMMAIRE</u></b>	2
<b><u>I- UN PROJET URBAIN DE COHESION SOCIALE INSCRIT DANS UNE GEOGRAPHIE SPECIFIQUE</u></b>	3
<b><u>A- LE POINT SUR LA GEOGRAPHIE DE LA VILLE</u></b>	
1. PERCEPTION A L'ECHELLE DE L'AGGLOMERATION CAYENNAISE.	4
2. REMIRE-MONTJOLY, UNE FONCTION RESIDENTIELLE.	5
<b><u>B- DES QUARTIERS EN DIFFICULTE PROPOSES POUR LE CUCS</u></b>	
1. DES QUARTIERS EN DIFFICULTE, UNE METHODOLOGIE, UN PROJET DE TERRITOIRE.	8
2. LOCALISATION DES TERRITOIRES DANS LA COMMUNE.	10
3. QUELQUES INDICATEURS CHIFFRES.	11
4. UNE STRATEGIE D'INTERVENTION GLOBALE.	14
<b><u>II- DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET PRESENTATION DE LA STRATEGIE D'INTERVENTION</u></b>	15
<b><u>A- PRESENTATION DES QUARTIERS PRIORITAIRES</u></b>	
1. GEOGRAPHIE URBAINE ET ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES.	16
2. DES PROBLEMATIQUES SPECIFIQUES A CHAQUE QUARTIER.	23
<b><u>B- PROGRAMME OPERATIONNEL PAR THEMATIQUE ET PAR QUARTIER</u></b>	
1. DEFINITION DES PRIORITES PAR QUARTIER	30
2. PROGRAMME OPERATIONNEL AVEC PORTEURS D'ACTION.	33
3. SYNTHESE DES ACTIONS ET CALENDRIER PREVISIONNEL 2007.	43
<b><u>III- MODALITE DE PILOTAGE DE SUIVI ET D'ANIMATION</u></b>	49
<b><u>ARTICULATION FONCTIONNELLE ET ORGANISATIONNELLE</u></b>	50



***I- UN PROJET URBAIN DE COHESION  
SOCIALE INSCRIT DANS UNE  
GEOGRAPHIE SPECIFIQUE***

---

## 1- PERCEPTION A L'ECHELLE DE L'AGGLOMERATION CAYENNAISE

La ville de Rémire-Montjoly peut aisément être appréhendée à travers la place qu'elle occupe au sein de l'île de Cayenne.

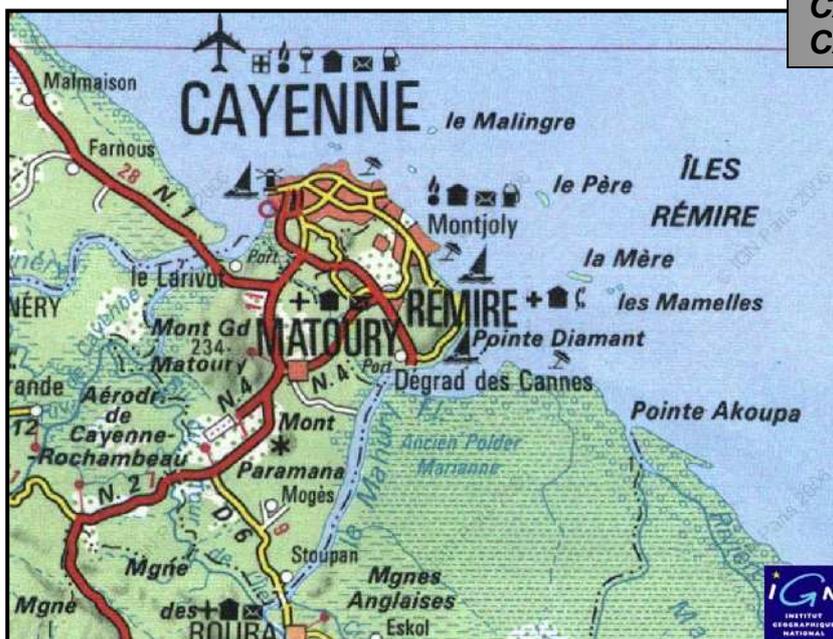
Trois villes sont présentes sur ce territoire et possèdent chacune leurs particularités.

Schématiquement, on se trouve face à une agglomération de type macrocéphale dans laquelle Cayenne occupe une place prépondérante de par son statut et les fonctions administratives et commerciales incontournables qu'elle renferme.

Par ailleurs, Matoury et Rémire-Montjoly semblent jouer le rôle de banlieues résidentielles mais qui ne bénéficient pas des mêmes atouts.

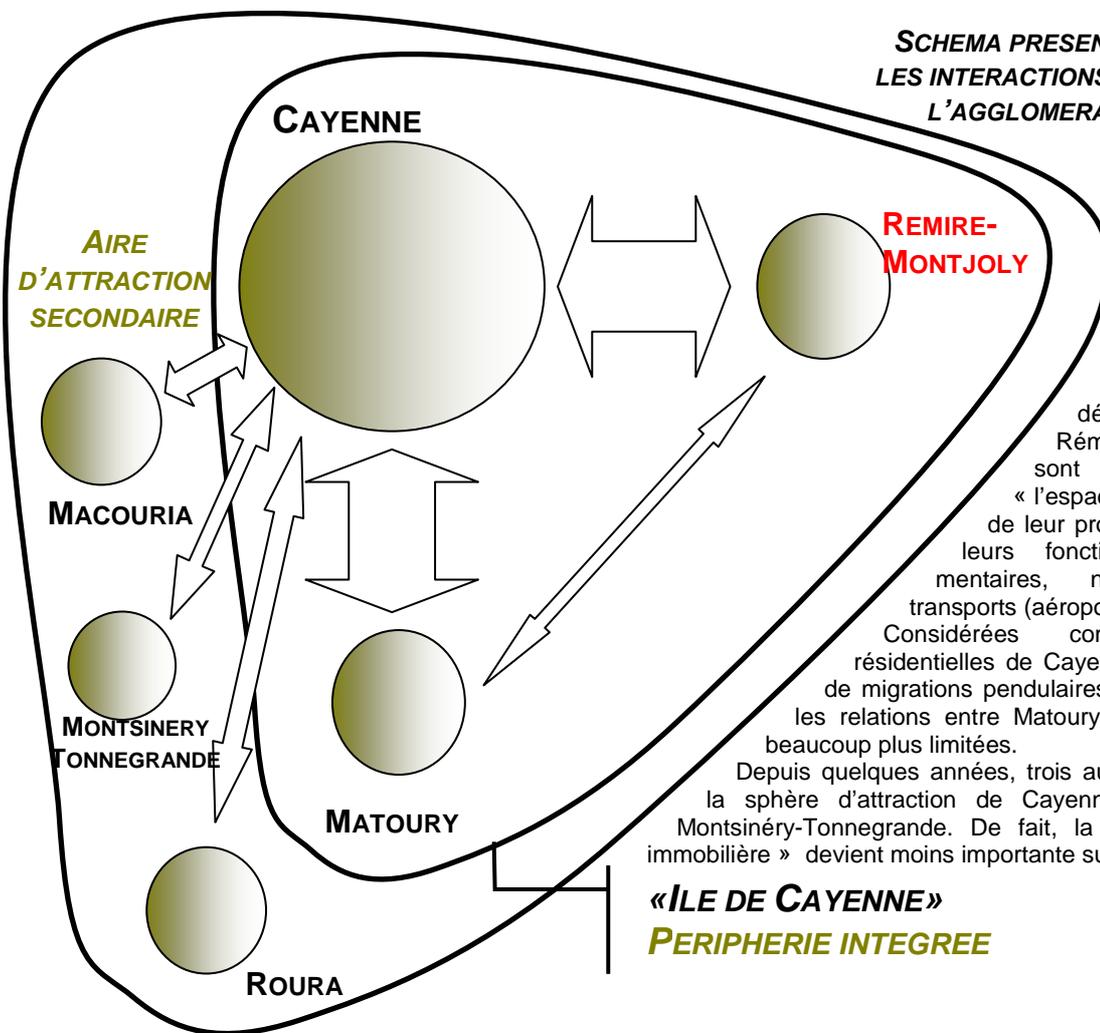
→ Matoury se caractérise par de nombreux secteurs résidentiels notamment à loyers modérés mais aussi par des quartiers pavillonnaires. Cette commune possède également des équipements attractifs comme le Centre Nautique ou le PROGT et des équipements structurants à l'exemple de l'Aéroport de Rochambeau ou du port du Larivot. Matoury connaît par ailleurs une forte croissance urbaine peu maîtrisée.

→ Rémire-Montjoly dont la trame urbaine se calque sur un paysage de bord de mer, dispose quant à elle d'un cadre naturel très agréable avec un potentiel d'attractivité non négligeable...



CARTE IGN DE L'ÎLE DE  
CAYENNE

**SCHEMA PRESENTANT GLOBALEMENT  
LES INTERACTIONS ENTRE LES VILLES DE  
L'AGGLOMERATION CAYENNAISE**



D'un point de vue historique, la ville de Cayenne s'impose naturellement comme un « centre de commandement » qui joue un rôle important sur son territoire mais également à l'échelle du département.

Rémire-Montjoly et Matoury sont parfois associées à « l'espace Cayenne » en raison de leur proximité et de certaines de leurs fonctions urbaines complémentaires, notamment celle des transports (aéroport, port de commerce...).

Considérées comme les banlieues résidentielles de Cayenne, elles sont à l'origine de migrations pendulaires importantes. A l'inverse, les relations entre Matoury et Rémire-Montjoly sont beaucoup plus limitées.

Depuis quelques années, trois autres communes intègrent la sphère d'attraction de Cayenne : Macouria, Roura et Montsinéry-Tonnégrande. De fait, la pression « migratoire et immobilière » devient moins importante sur la proche banlieue.

**« ILE DE CAYENNE »  
PERIPHERIE INTEGREE**

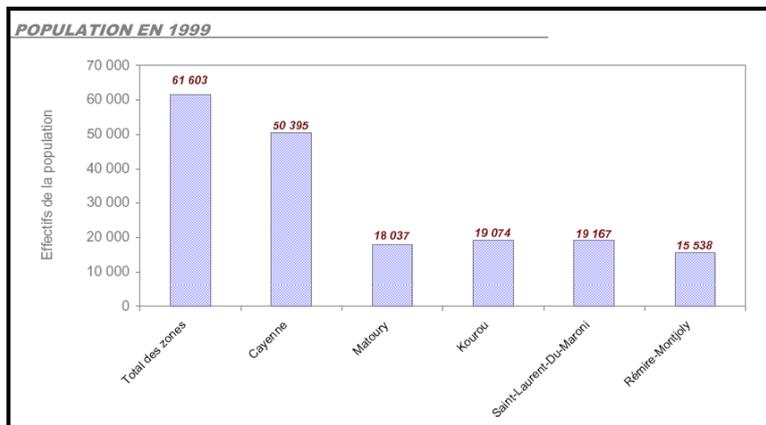
## 2- REMIRE-MONTJOLY, UNE FONCTION RESIDENTIELLE

Si Cayenne joue un rôle de « Capitale » administrative et économique, concentrant l'essentiel des services publics et des commerces, elle ne suffit pas à répondre aux besoins en logements et souffre d'un manque d'attractivité relatif à la qualité de vie dans ses quartiers.

Rémire-Montjoly, bénéficiant d'un cadre naturel exceptionnel, joue alors pleinement son rôle d' « espace résidentiel » et est parfaitement identifiée de la sorte. Compte tenu du nombre d'habitants et de sa superficie, elle dispose d'un potentiel de développement important dont les pouvoirs locaux ont pris la mesure. Les multiples opérations immobilières réalisées ces 10-15 dernières années confirment cette tendance lourde qui ne va pas se démentir.

Par ailleurs, au vu des différents indicateurs établis par l'Insee (1999) et repris par l'OLT (voir plus bas), cette commune attire généralement une population aisée.

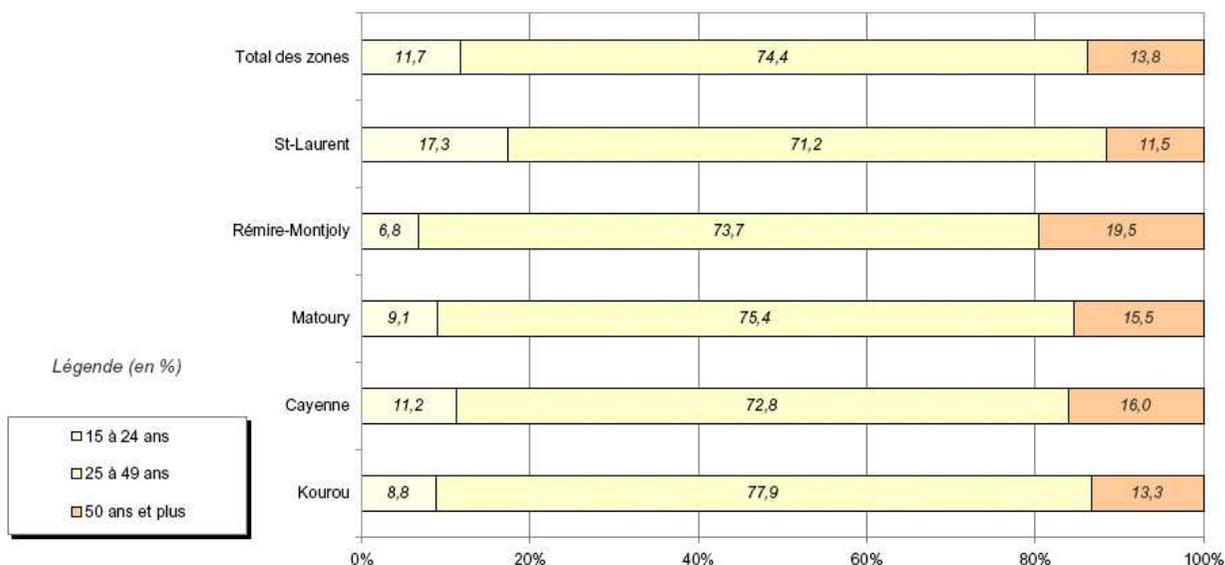
➔ *Globalement, on pourrait évoquer le cas d'une famille de deux ou trois enfants avec de bons revenus dont les parents auraient entre 35 et 50 ans, bénéficiant d'un bon niveau d'instruction et généralement employés de la fonction publique.*



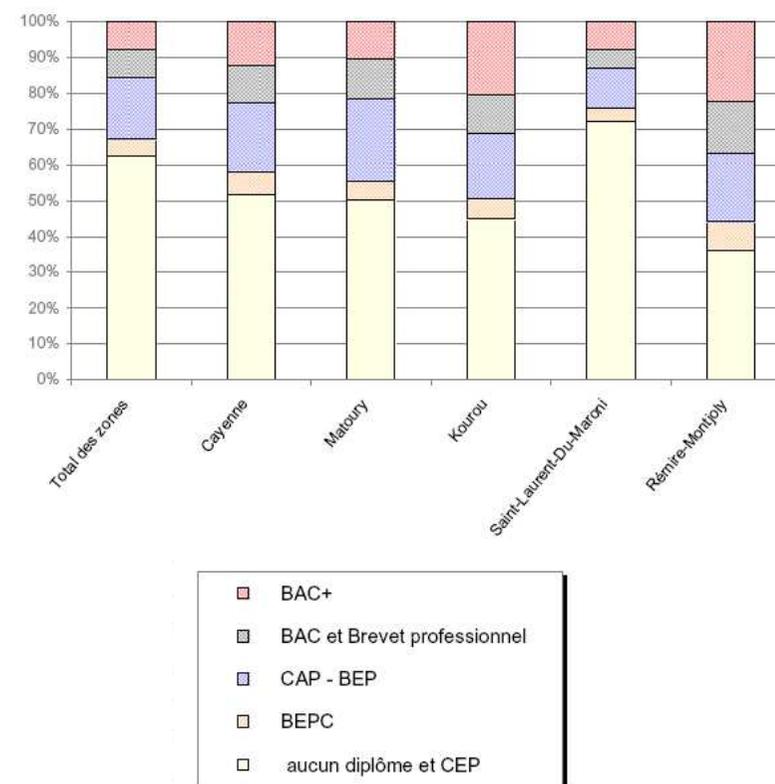
## ▣ ACTIFS AYANT UN EMPLOI SALARIE

	Kourou		Cayenne		Matoury		Rémire-Montjoly		Saint-Laurent-Maroni		Total des zones	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
CDD	821	14,0	1 981	14,9	674	14,0	487	9,6	651	23,1	2 503	17,2
intérim	86	1,5	68	0,5	14	0,3	19	0,4	6	0,2	107	0,7
emplois aidés	211	3,6	430	3,2	179	3,7	107	2,1	254	9,0	719	4,9
stagiaires	58	1,0	188	1,4	70	1,5	36	0,7	36	1,3	231	1,6
titulaires de la fonction publique	1 430	24,4	3 857	29,0	1 481	30,7	2 044	40,4	860	30,5	3 768	25,9
emploi salarié à temps partiel	487	8,3	1 329	10,0	584	12,1	351	6,9	523	18,6	1 869	12,8

## ▣ REPARTITION DES ACTIFS



## ▣ DIPLOMES DE LA POPULATION DE 15 ANS ET PLUS



**D'après les chiffres de 1999, le taux de chômage est le plus faible de Guyane ce qui renforce l'idée d'une commune en « bonne santé ».**

**▣ SITUATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN 1999**

	Kourou		Cayenne		Matoury		Rémire-Montjoly		Saint-Laurent-Maroni		Total des zones	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
<b>Nombre de chômeurs</b>	<b>2 094</b>		<b>7 229</b>		<b>2 096</b>		<b>1 306</b>		<b>2 554</b>		<b>9 519</b>	
<i>dont -25 ans</i>	369	17,6	1 259	17,4	343	16,4	236	18,1	669	26,2	1 800	18,9
<i>Femmes</i>	1 136	54,3	3 965	54,8	1 164	55,5	661	50,6	1 278	50,0	5 020	52,7
Chômeurs longue durée	1 363	65,1	5 283	73,1	1 505	71,8	936	71,7	1 722	67,4	6 860	72,1
<b>Taux de chômage</b>	<b>24,7</b>		<b>31,9</b>		<b>27,4</b>		<b>18,3</b>		<b>42,1</b>		<b>36,4</b>	
<i>dont Hommes</i>	18,4		27,2		22,6		16,7		36,0		31,5	
<i>Femmes</i>	35,0		37,4		33,0		20,1		50,8		42,2	

## **1- DES QUARTIERS EN DIFFICULTE, UNE METHODOLOGIE, UN PROJET DE TERRITOIRE**

---

Ainsi, Rémire-Montjoly est une cité périurbaine qui évolue de manière spécifique quitte à se « spécialiser » en tant que banlieue résidentielle « bourgeoise ». Toutefois, son territoire ne semble pas maîtrisé dans son ensemble puisque son évolution n'est pas homogène. En effet, certains espaces apparaissent en dissonance et relèvent plus d'une qualification en termes de « quartiers sensibles ».

Parmi les espaces ainsi identifiés, trois secteurs requièrent une attention toute particulière : **la BP 134, les Ames Claires et le chemin Tarzan.**

**« L'objectif général des CUCS vise à lutter contre la ségrégation urbaine et les déséquilibres sociaux au sein de chaque commune. »**

Il convient de prendre en considération à la fois les territoires dont l'éligibilité est acquise (BP134 et Ames Claires) et d'autres qui émergent (généralement invisibles sur la base des statistiques de l'INSEE). L'intérêt des CUCS est justement de mobiliser des fonds de l'Etat afin de permettre aux collectivités d'agir de manière très précise sur des problématiques trop fines et complexes pour les politiques « généralistes » du niveau national.

Afin de valider le choix de cette géographie d'intervention et de développer un programme d'actions sur les territoires identifiés, il était nécessaire faire coïncider les volontés politiques de développement social de la ville de Rémire-Montjoly, les politiques de droit commun, d'apprécier l'action du milieu associatif et des dispositifs de proximité mais surtout de *saisir au mieux les problématiques spécifiques à chaque quartier.*

Dans ce sens, des réunions d'information, de concertation et de validation ont été organisées entre fin novembre 2006 et février 2007 (cf. CR en annexe) et de multiples entretiens ont permis de sensibiliser les partenaires institutionnels ou des milieux associatifs et professionnels et de recueillir les informations essentielles à la mise en forme d'un programme opérationnel cohérent et réaliste dans le cadre des exigences des CUCS.

Ainsi,

- ✓ Un premier comité de pilotage restreint s'est tenu le 23 novembre 2006 afin de valider la méthodologie de l'AMO et les territoires ciblés pour la réalisation du CUCS.
- ✓ Le 30 novembre 2006, une réunion publique avait pour objectifs :
  - Présentation des CUCS et comparaison avec les précédents contrats de ville.
  - Présentation de la méthodologie et du calendrier retenu.
  - Présentation sommaire de la ville et de la géographie des territoires retenus par le comité de pilotage restreint.
  - Mise en évidence des problématiques identifiées par les différents acteurs de la politique de la ville. Validation du diagnostic.
- ✓ Une réunion de validation des axes d'interventions fut organisée le 8 décembre 2006. Elle avait pour objectifs :

- Présentation des Axes d'Intervention par thématiques et par territoires; présentation du programme opérationnel. Validation.
  - Appel à projet sur les axes prioritaires.
- ✓ Enfin, la réunion du 19 décembre a permis de :
- Préciser le programme opérationnel par thématique et par quartier.
  - Valider des actions par quartier suivant les orientations définies.
  - D'identifier les opérateurs pour porter ces actions.

Par ailleurs, d'autres réunions plus techniques furent régulièrement organisées entre le chef de projet du DSU de Rémire-Montjoly, le directeur du centre de ressources politique de la ville (AMO), le consultant (AMO) et des partenaires institutionnels ou du milieu associatif afin de préciser, selon le cas, le programme ou les projets.

Ce travail de concertation et de coordination a donc permis d'aboutir à un programme opérationnel cohérent faisant l'objet d'un large consensus.

Toutefois, compte tenu des délais imposés et de la quasi inexistence de diagnostics sur les territoires choisis, il est très difficile d'obtenir des données chiffrées précises sur les thématiques définies dans le cadre des CUCS. Théoriquement, un bilan des précédents contrats de ville pourrait fournir des éléments d'information précieux susceptibles d'enrichir la réflexion sur les politiques sociales à mener. Cependant, les actions mises en place il y a quelques années n'étaient pas fondées sur des diagnostics précis mais simplement sur des problématiques identifiées enfin aucun critère d'évaluation n'avait été défini au préalable. Autrement dit, face à l'impossibilité de bénéficier de statistiques à l'échelle infra communale, on ne peut se fixer des objectifs précis en termes de résultats (on part d'une situation de départ avec X% de chômage > on arrive à réduire le chômage de Y%).

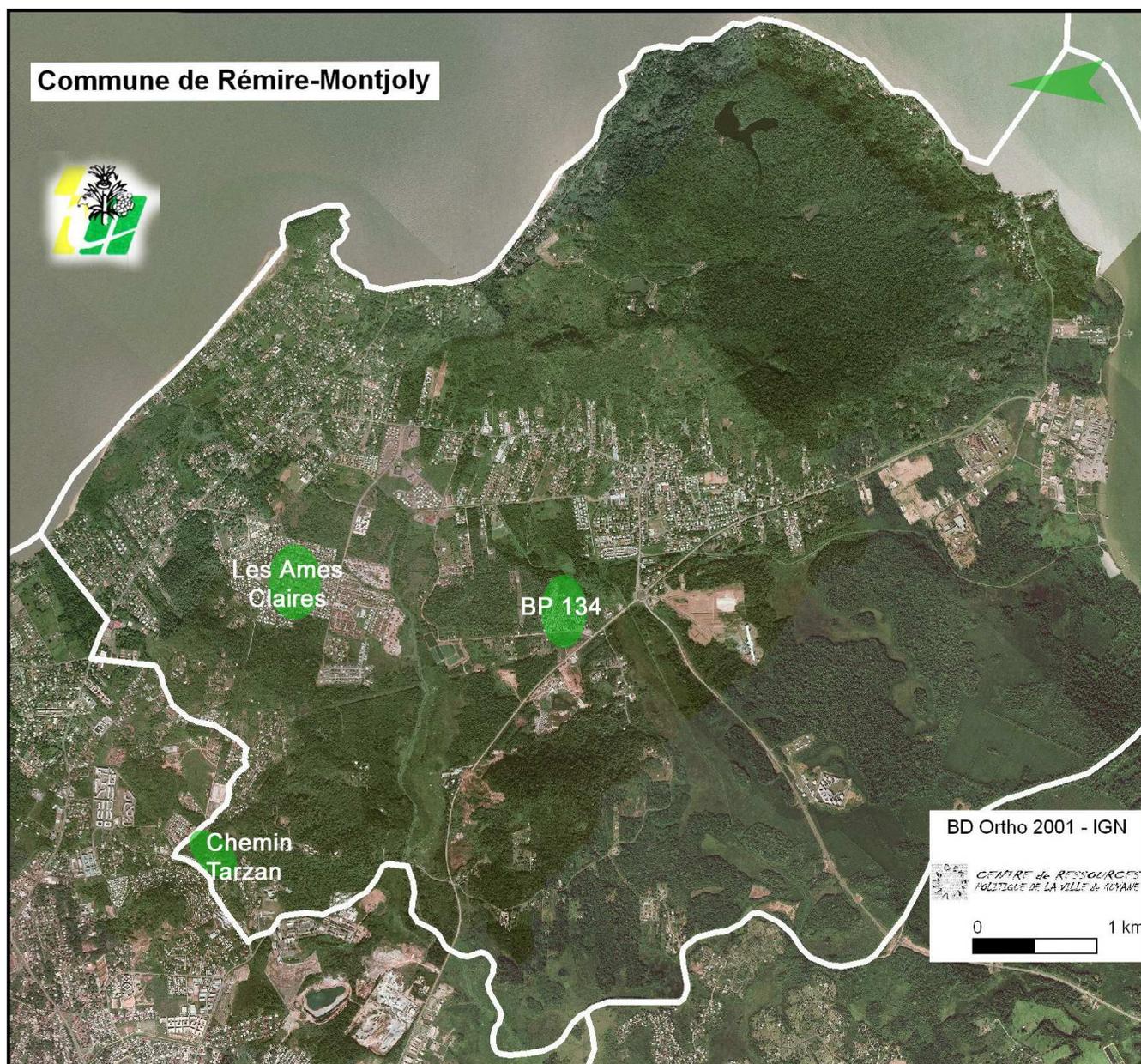
Ceci dit, fort de l'expérience des précédents CV et de la pratique des professionnels de la politique de la ville, la définition d'objectifs quantifiés est envisageable et souhaitée. (Pour cette année, on décide de mettre X personnes en emploi).

Enfin, toujours d'un point de vue méthodologie, la réflexion autour de la définition de ces nouveaux contrats urbains avec des objectifs ciblés et une géographie prioritaire a révélé que, par certains aspects, sur ces quartiers, le droit commun est souvent insuffisant voire inadapté (chemin Tarzan). Loin de s'y substituer, il importe de prendre en compte les problématiques les plus sensibles puisqu'elles influent inmanquablement sur l'ensemble de la commune et alimentent des déséquilibres sociaux qui présentent potentiellement des risques sanitaires et de sécurité publique.

Le CUCS représente alors une bonne opportunité d'apporter des réponses préventives et curatives au profit de territoires sensibles. De ce fait, il permet de prendre la mesure des déséquilibres sociaux et des risques auxquels la commune sera forcément confrontée dans les mois et les années à venir.

Concrètement, sur le choix des territoires d'intervention, il apparaît que l'on se trouve face à trois réalités distinctes sur le plan socioculturelle et économique et sur le plan de leur implantation dans la commune.

## 2- LOCALISATION DES TERRITOIRES DANS LA COMMUNE



Le quartier des Ames Claires représente un parc locatif important de la SAHLM avec 370 logements en collectif et 92 en individuel. Cependant, celui-ci est vieillissant et concentre de nombreux handicaps à la fois socio-économiques et sur le plan urbanistique. Ainsi, échec scolaire, actifs peu qualifiés, chômage et faible emploi se combinent avec l'enclavement de cet ensemble locatif isolé dans une trame urbaine qui manque de cohérence.

La BP 134 correspond à l'émergence d'un village « brésilien » à partir de la mise à disposition d'un terrain du Conseil Général (facilitée par l'intervention du Maire de Rémire-Montjoly en 1988) pour l'installation de 40 familles. Le « village » est aujourd'hui excentré par rapport à l'évolution de la trame urbaine de la ville. Ce qui contribue à isoler la population et renforce le sentiment d'exclusion sociale. Toutefois, l'intégration de la BP 134 se fera de manière efficace grâce au projet amorcé dans le cadre de la RHI.

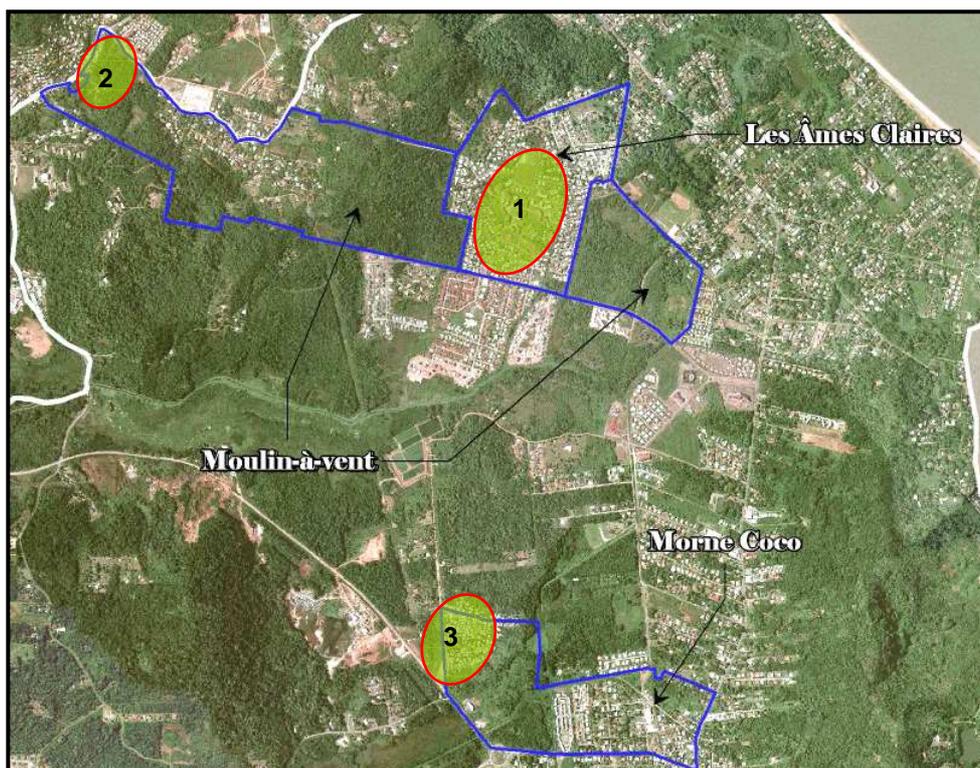
La particularité du territoire « Chemin Tarzan » est qu'il se situe sur la frontière intercommunale. Un espace dont le périmètre est flou puisque les problématiques de délinquance, de prostitution ou de précarité « ne se cantonnent pas à un seul côté de la rue ».

### 3- QUELQUES INDICATEURS POUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Les derniers chiffres disponibles portant sur les territoires prioritaires proviennent du recensement de l'INSEE en 1999 et furent repris et précisés par l'Observatoire Local des Territoires de Guyane (OLT). Cependant, ils ne concernent pas exclusivement les périmètres délimités et validés par le comité de pilotage.

Il est donc nécessaire de les appréhender selon l'approche spécifique de l'OLT. La photo aérienne ci-dessous –comparée à la précédente- relativise donc les appellations « Ames Claires »(1), Piste Tarzan(2)/« Moulin-à-vent » et BP 134(3)/« Morne Coco ».

Par ailleurs, les chiffres présentés ici permettent, d'une part, d'envisager des pistes importantes à exploiter dans le cadre du programme opérationnel mais ils nous incitent également à produire d'autres données de diagnostic plus récentes et surtout plus fines.



#### L'EMPLOI

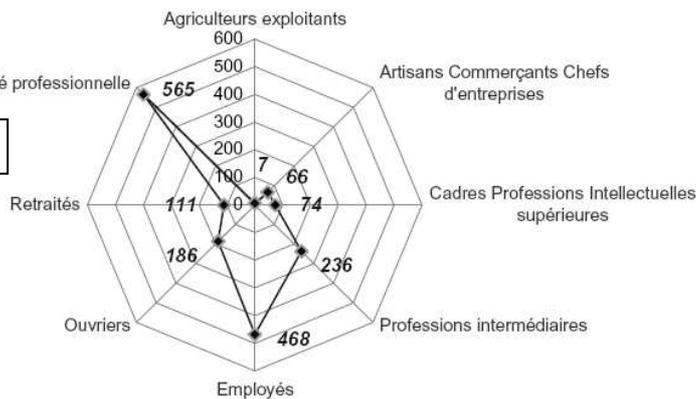
SITUATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN 1999	Les Ames Claires		Morne Coco (BP)		Moulin à vent (P.Tarzan)		Rémire-Montjoly	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<b>Nombre de Chômeurs</b>	239		130		51		1 306	
Dont – de 25 ans	73	30,5	16	12,3			236	18,1
Femmes	128	53,6	71	54,6	19	37,3	661	50,6
<b>Chômeurs longue durée</b>	181	75,7	83	63,8	39	76,5	936	71,7
<b>Taux de chômage</b>		<b>21,5</b>		<b>26,8</b>		<b>32,7</b>		<b>18,3</b>
Dont Hommes		21,5		22,5		34		16,7
Femmes		21,5		31,8		30,6		20,1

POPULATION ACTIVE 1999	Les Ames Claires		Morne Coco (BP)		Moulin à vent (P.Tarzan)		Rémire-Montjoly	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<b>Population active totale</b>	<b>1 112</b>		<b>485</b>		<b>156</b>		<b>7 154</b>	
Activité des 15 à 59 ans dont Femmes	1 090 586	69 37	472 219	51 24	152 61	63 25	6 979 3 225	67 31
<b>Nombre d'actifs</b>								
Ayant un emploi	872		355		105		5 814	
Dont femmes	468	53,7	152	42,8	43	41	2 626	45,2
Ayant un emploi salarié	799		321		86		5 056	

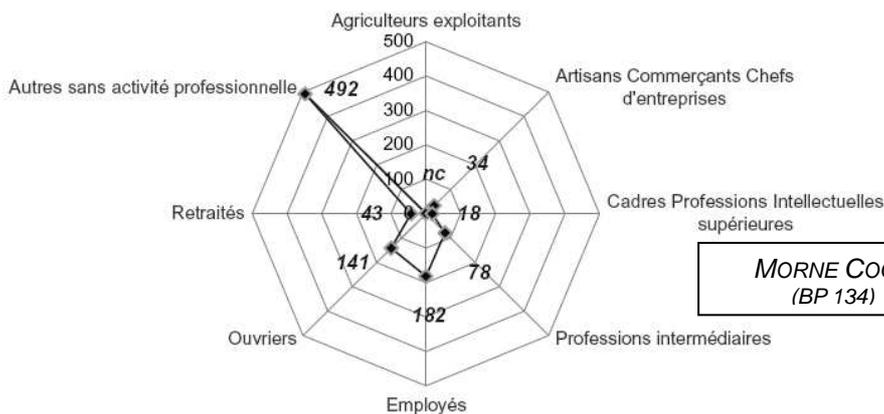
ACTIFS AYANT UN EMPLOI SALARIE	Les Ames Claires		Morne Coco (BP)		Moulin à vent (P.Tarzan)		Rémire-Montjoly	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Intérim	8	1	< à 5		< à 5		19	0,4
Stagiaires	10	1,3	< à 5		< à 5		36	0,7
Emplois aidés	26	3,3	14	4,4	< à 5		107	2,1
Emploi salarié à temps partiel	76	9,5	38	11,8	14	16,3	351	6,9
CDD	77	9,6	41	12,8	14	16,3	487	9,6
Titulaires de la fonction publique	291	36,4	44	13,7	20	23,3	2 044	40,4

## CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

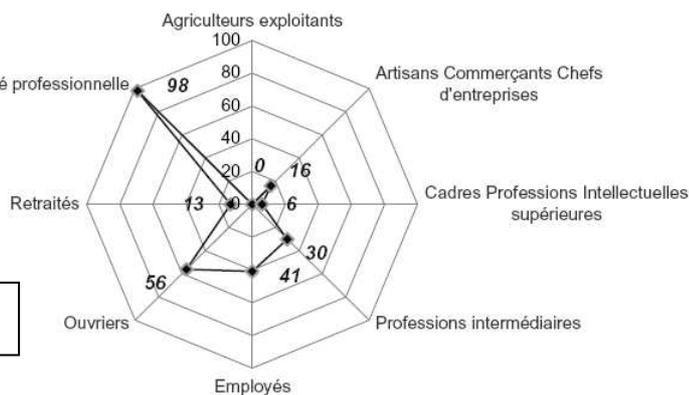
### LES AMES CLAIRES



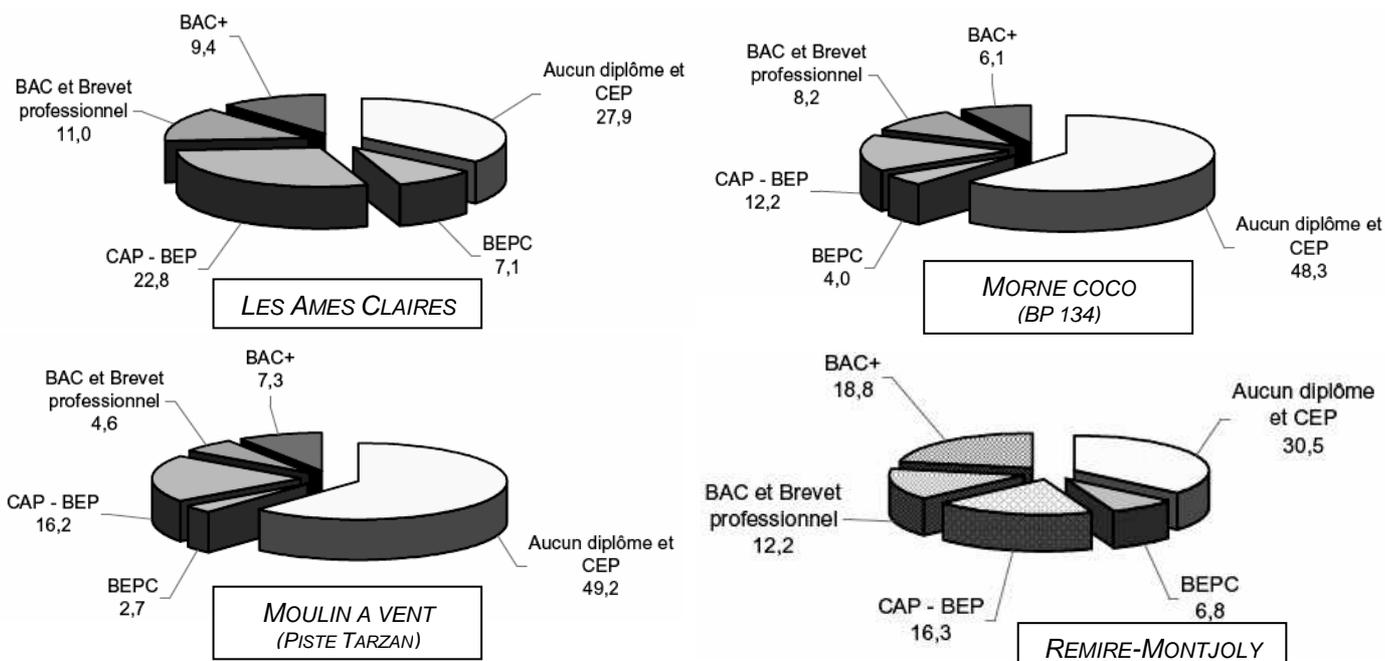
### MORNE COCO (BP 134)



### MOULIN A VENT (PISTE TARZAN)

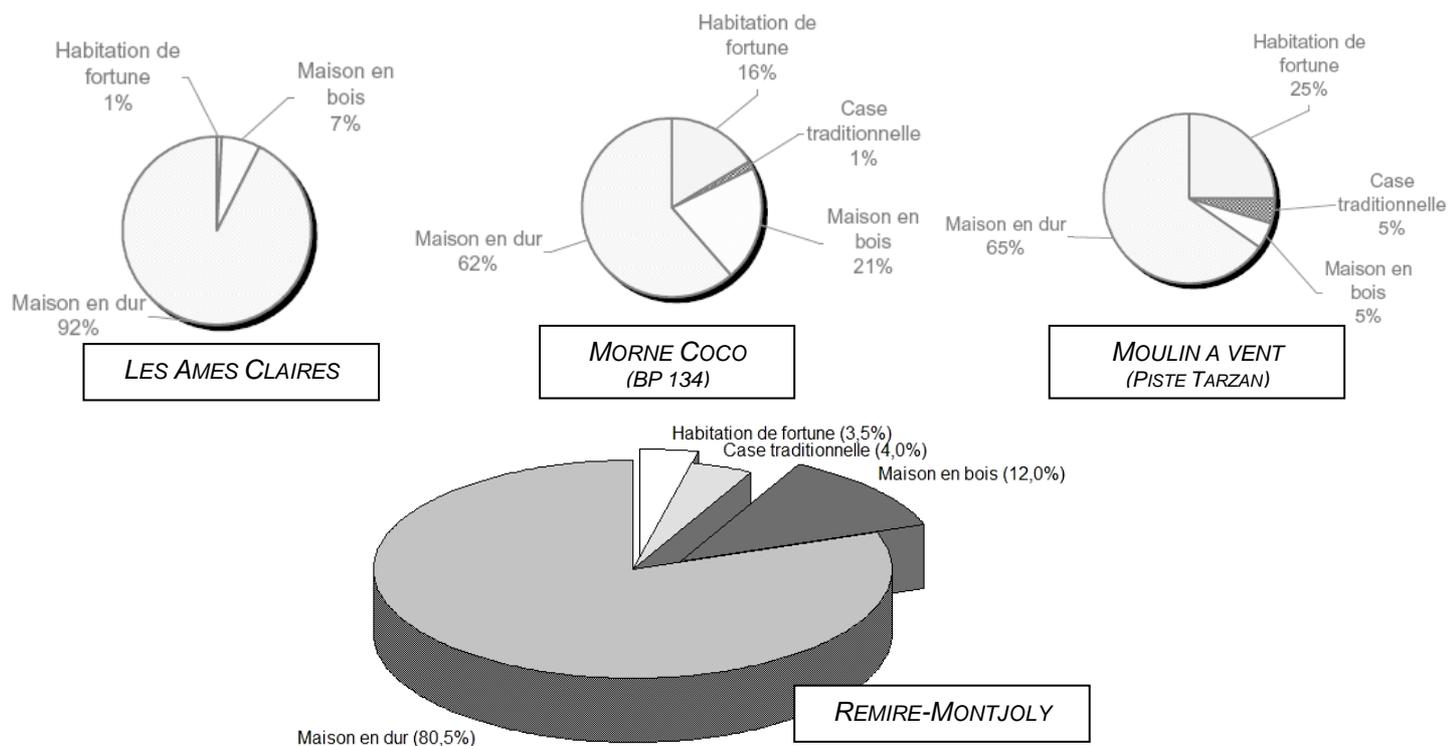


## DIPLOMES DE LA POPULATION DES 15 ANS ET PLUS



MENAGES	Les Ames Claires		Morne Coco (BP)		Moulin à vent (P.Tarzan)		Rémire-Montjoly	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble des ménages	<b>675</b>		<b>371</b>		<b>104</b>		<b>4 915</b>	
Personnes vivant seules	104	15,4	31	8,4	18	17,3	985	20
Dont femmes	53	51	17	54,8	2	11,1	400	40,6

## ASPECT DU BATI



#### **4- UNE STRATEGIE D'INTERVENTION GLOBALE**

---

Compte tenu des réalités socio-économiques propres à chaque quartier, la stratégie d'intervention distingue deux niveaux de priorité.

- ✓ Priorité 1: quartiers pour lesquels les moyens humains et financiers mobilisés sont importants. Mise en place d'actions de "consolidation", "d'accompagnement" ou de "développement".
- ✓ Priorité 2: quartiers nécessitant une intervention plus fine avec un recueil de données et analyse "préopérationnelle". Mise en place d'actions "d'urgence".

Ainsi définis, on distingue alors la BP 134 et les Ames Claires qui relèvent de la priorité 1 et le chemin Tarzan de la deuxième typologie.

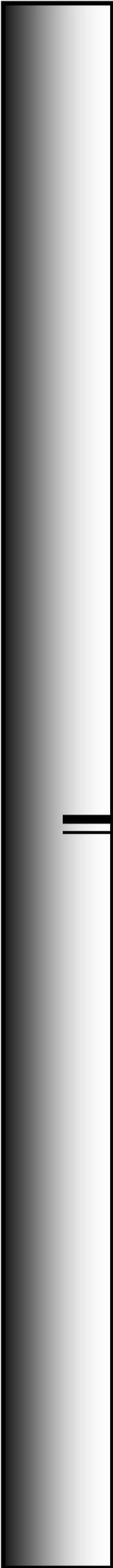
Sur le plan opérationnel, la stratégie d'intervention vise à monter des projets cohérents qui répondent aux problématiques identifiées dans les quartiers tout en les inscrivant dans l'accompagnement de projets d'aménagements plus importants.

Ainsi, le CUCS de Rémire-Montjoly appliqué au quartier des Ames Claires prendra en considération la politique de réhabilitation que veut développer la SAHLM sur son parc immobilier ainsi que la convention de gestion urbaine de proximité signé avec la Mairie. Les actions du CUCS seront mises en place en étroite collaboration avec ce partenaire.

De la même manière, la stratégie d'intervention sur la BP 134 tient compte de la RHI qui devrait être lancée dès cette année 2007. D'ailleurs, selon des modalités à définir, l'équipe opérationnelle du CUCS sera associée dans la mise en œuvre du volet social de la MOUS de l'opération.

Enfin, les actions envisagées sur le Chemin Tarzan sont elles en anticipation d'interventions urbaines plus lourdes qui interviendront forcément dans quelques années.

Plus généralement, la stratégie d'intervention globale s'appuie sur les thématiques arrêtées par la DIV qu'elle hiérarchise en fonction des priorités dans les territoires tout en tentant de créer une synergie entre les différentes actions puisqu'il est clair que certaines problématiques ne trouveront de solutions qu'à travers des actions transversales.



***DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET  
PRESENTATION DE LA STRATEGIE  
D'INTERVENTION***

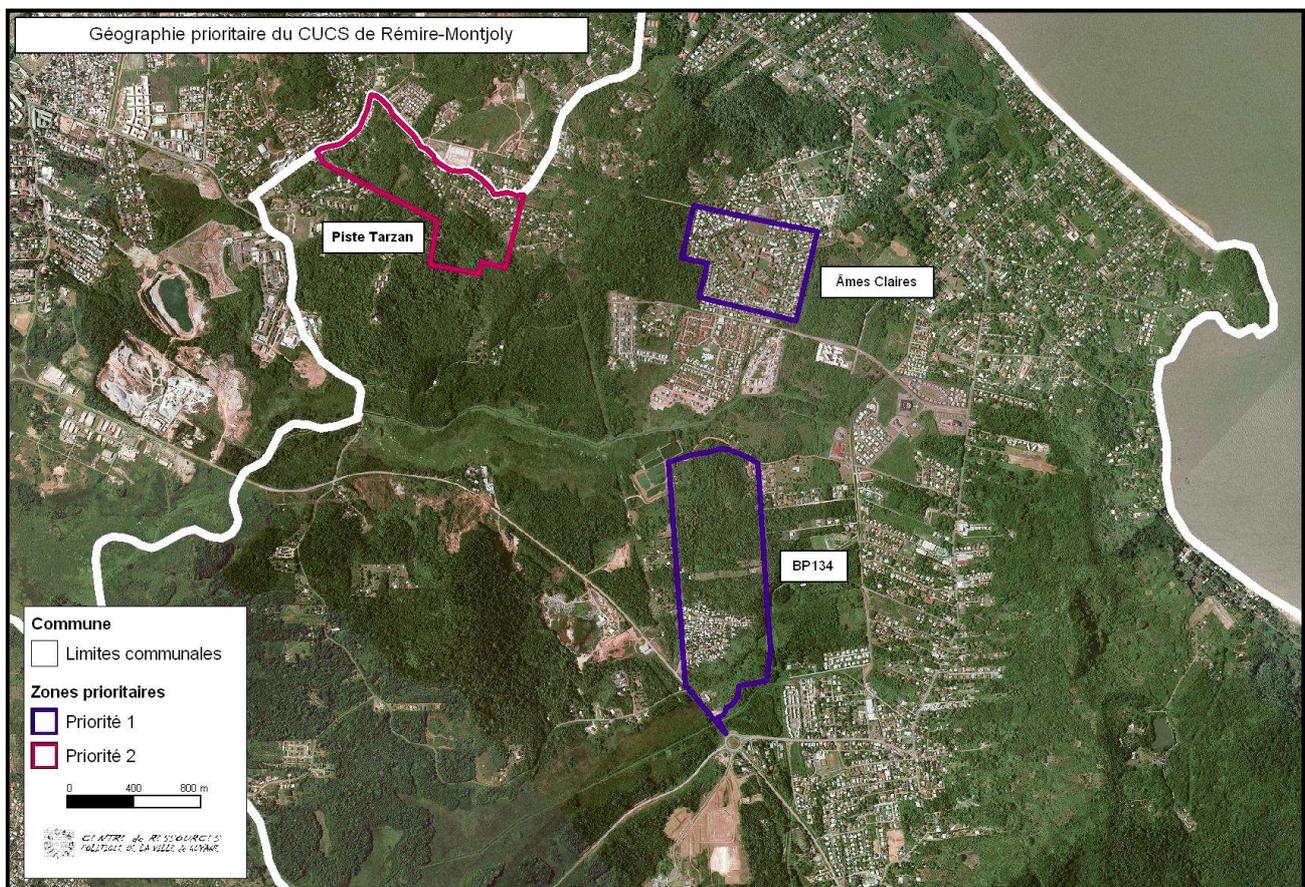
---

## 1- GEOGRAPHIE URBAINE ET ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES

Comme il est mentionné précédemment, trois territoires seront ciblés selon deux niveaux de priorité. D'un point de vue géostatistique, les quartiers ont été délimités suivant les critères de l'INSEE ; la photo satellite ci-dessous reprend donc cette géographie.

Toutefois, ce découpage ne correspond pas exactement à la réalité du terrain. Si les Ames Claires se retrouvent facilement dans ce tracé, ce n'est pas le cas pour la piste Tarzan ou la BP 134. En effet, le périmètre ainsi défini comprend d'autres espaces soit vides (BP) soit en « bonne santé » (Tarzan). De fait, les données statistiques issues de ces découpages sont à relativiser, et ce, même si elles restent pertinentes pour une approche globale des réalités socioéconomiques.

Les actions préconisées dans le cadre du programme opérationnel vont certes tenter de remédier aux déséquilibres sociaux à l'échelle de la commune mais il convient de souligner qu'elles ont été imaginées en tenant compte des problématiques présentes dans les quartiers à une échelle humaine.



## LES AMES CLAIRES

Le quartier des Ames Claires a une typologie proche de celle des grands ensembles que l'on retrouve en Métropole mais à une échelle relativement plus réduite. Ce territoire est plutôt bien identifié et la population est généralement bien suivie.

Une approche de son insertion dans le tissu urbain de la commune et de sa dimension humaine donnent une première idée des difficultés que rencontrent ses habitants.

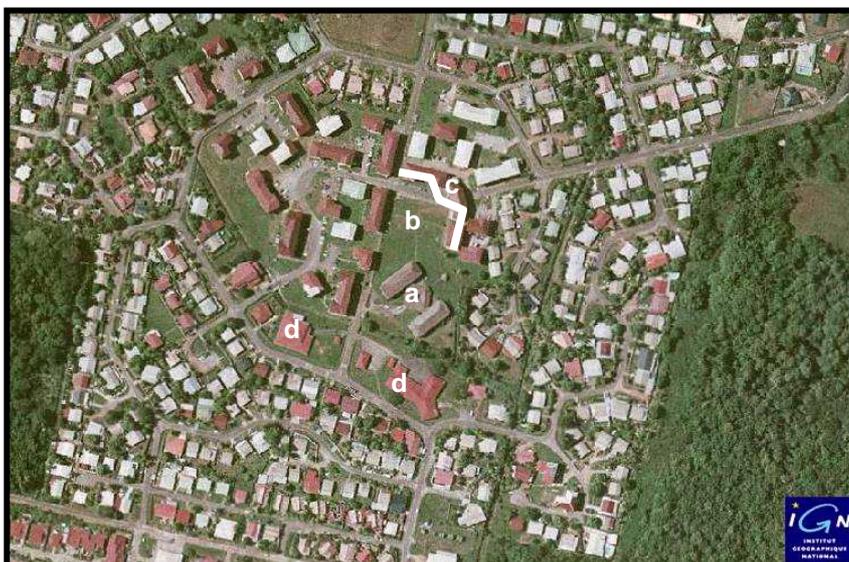


Au vu de la trame urbaine, les Ames Claires sont enclavées en raison « d'une voirie confuse ». En effet, une personne qui n'habite pas le quartier sera rapidement prise au piège des impasses et des virages nombreux. Ce phénomène est d'autant plus marqué qu'il n'y a *que deux rues qui pénètrent réellement dans le territoire* (en rouge ci-dessus). De plus, la signalétique est pour ainsi dire inexistante.

A cet univers clos, s'ajoute un déficit d'activités attractives qui pourraient créer de l'emploi, du lien social et du développement économique.

Par ailleurs, on constate que de nouveaux lotissements (pour des classes sociales plus aisées) émergent rapidement dans la zone.

Dans l'espace « Ames Claires », on distingue les logements collectifs en location (370) et les logements individuels (92) pour lesquels on peut avoir



de l'accès à la propriété. Ce sont les maisons individuelles qui furent réalisées en premier, en 1981 alors que les appartements datent de 1984. Ce parc est vieillissant et il est nécessaire de monter des projets de réhabilitation, la direction de la SAHLM Guyane en est parfaitement consciente et il semble que l'on puisse être optimiste dans la mise en œuvre des projets ; notamment en raison de l'impulsion nouvelle émergeant à l'occasion du CUCS.

On remarque également qu'un pôle de centralité est en train de s'affirmer au cœur des Ames Claires -localisé b et c sur la photo ci-dessus- avec la présence du DSU, la création d'un espace multimédia, d'un point d'accueil multiservice (PAMS) ou d'une salle de musculation (par ailleurs nous verrons plus loin que d'autres activités sont prévues). Un kiosque a récemment été réalisé et il est probable que l'espace central des Ames Claires face l'objet d'un traitement paysager en vue d'améliorer le cadre de vie et d'envisager la réalisation d'équipements de proximité.



Enfin, cet ensemble HLM dispose d'un groupe scolaire élémentaire (d), d'un collège à quelques minutes de marche et d'un Foyer pour personnes âgées (a) en cours de réhabilitation depuis le mois de janvier.



## LA BP 134

La BP 134 est souvent assimilée à une émergence d'habitat spontané en fait, l'histoire de sa création et de ses habitants est bien retranscrite dans le diagnostic pré opérationnel de RHI réalisé en 2005, entre autres, par l'ARUAG et le PACT Guyane.

Ainsi, la première installation date de 1988, elle est liée à la migration de familles brésiliennes habitant précédemment à Cabassou. Le Maire de Rémire-Montjoly aurait facilité cet établissement en obtenant la mise à disposition de terrains par le Conseil Général. Un certificat d'occupation parcellaire leur fut attribué leur permettant de s'installer sur une parcelle à titre précaire et révocable afin d'y édifier une maison en bols.

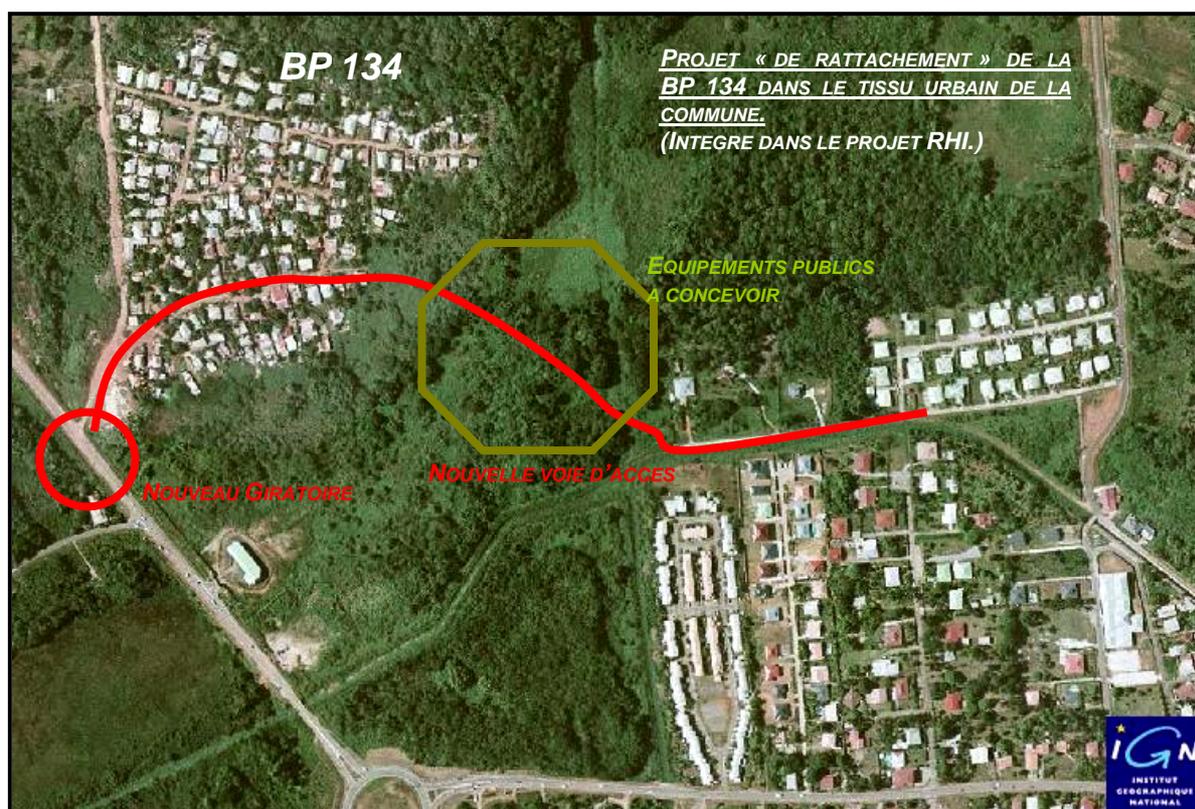
Concernant la population de la BP le diagnostic réalisé en 2005 souligne son augmentation :

« Lors d'une étude réalisée en 1990 sur les problématiques de l'habitat insalubre, l'ARUAG avait dénombré 397 habitants répartis en 86 ménages. Au recensement de l'INSEE de 1999, la cité comptait 873 habitants, dont 444 hommes et 429 femmes. Cette population très jeune, d'origine étrangère, essentiellement brésilienne, comptait une majorité d'actifs dans le Bâtiment et les Travaux Publics. Aujourd'hui, à travers les enquêtes réalisées d'août à octobre 2005, on dénombre 1471 habitants répartis dans 301 logements, et on constate que la population d'origine brésilienne reste largement majoritaire, mais qu'une certaine mixité se développe. »

A l'heure du CUCS, on se trouve dans une situation de régularisation foncière à travers le projet de RHI. Ce dernier permettra notamment l'intégration de la BP dans le tissu urbain de Rémire.

Cela dit, ce n'est pas tant dans l'aménagement qu'il convient d'intervenir que dans l'accompagnement des familles pour se reloger, accéder à la propriété ou pour une prise en charge sociale plus globale.

L'opération de RHI est bien évidemment nécessaire et les besoins sociaux, économiques et en termes d'éducation sont immenses. Il suffit de circuler dans le village pour finir de s'en convaincre.

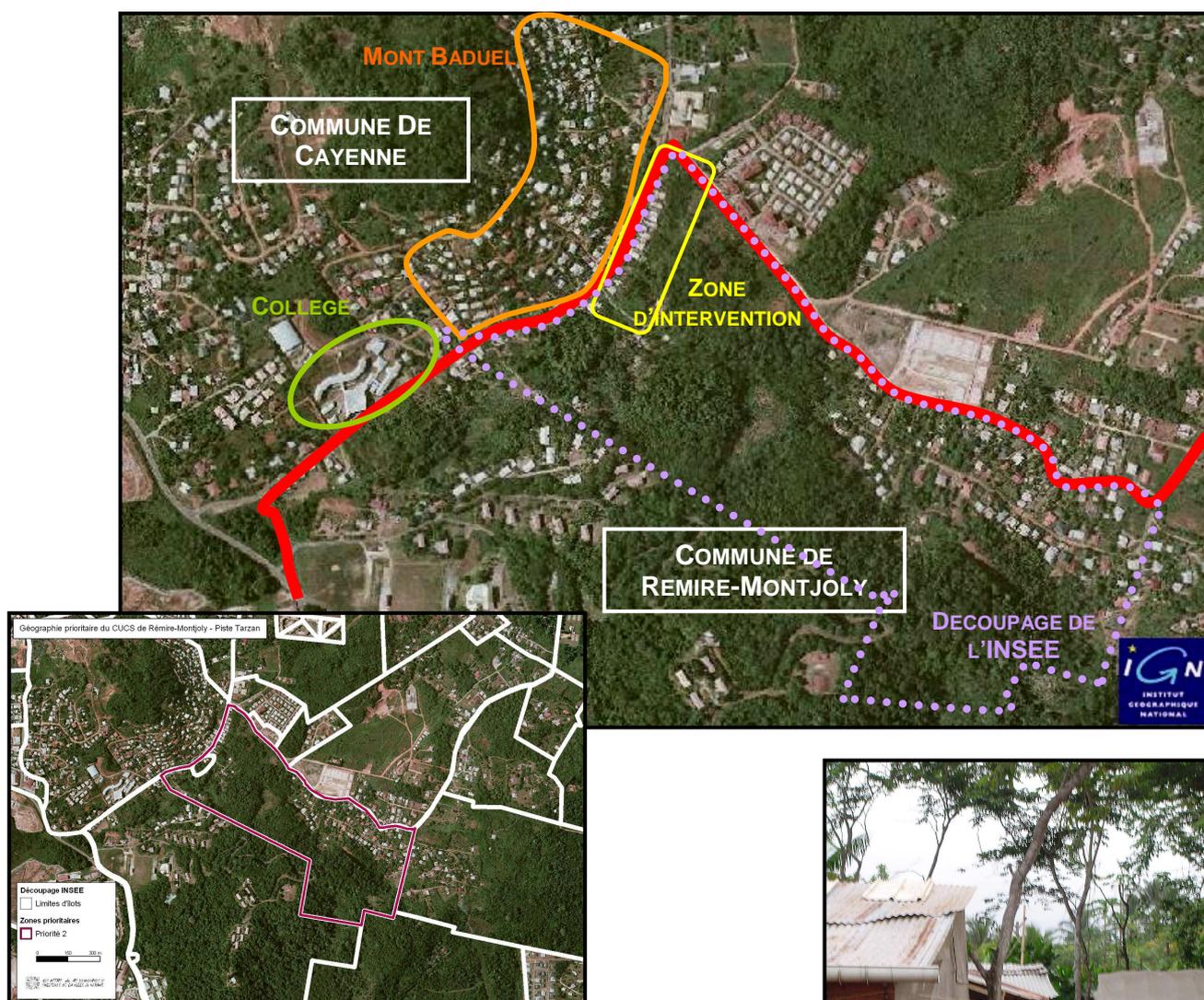


**APERÇU DE LA BP 134  
EN QUELQUES CLICHES.**



## LE CHEMIN TARZAN

La piste Tarzan correspond à un phénomène d'émergence d'habitat spontané avec toutes les problématiques qui en résultent en termes de clandestinité, d'insécurité, d'insalubrité et de risques sanitaires. Si, a priori, ce phénomène semble en marge de la ville de Rémire, il n'en est pas moins présent sur son territoire. Les questions qu'il soulève sont réelles et ne peuvent pas être ignorées au risque de voir cette situation se gangrener et devenir incontrôlable. Comme cela fut mentionné précédemment, le périmètre d'intervention choisi est plus restreint que celui défini à travers le découpage de l'INSEE. Les documents ci-dessous permettent de mieux percevoir la zone prioritaire et son inscription sur la frontière intercommunale.



Dans le cas du chemin Tarzan, les problématiques sont différentes des quartiers précédents principalement pour deux raisons. La première vient du fait que la Mairie de Rémire-Montjoly vient de décider une mobilisation de ses moyens notamment à travers le CUCS pour prendre la mesure des difficultés sociales et des risques liés au développement de logements illégaux et insalubres. La deuxième dépend directement de la localisation sur la frontière intercommunale de ce « quartier » sensible. On a longtemps considéré que l'émergence de cet habitat spontané était liée à la mauvaise gestion du phénomène « côté Cayenne » (Mont Baduel pour lequel une RHI est prévue) et à son

incidence sur Rémire-Montjoly. Le CUCS offre donc l'occasion d'un rapprochement intercommunal pour travailler ensemble sur les actions à mener de part et d'autre afin d'endiguer le développement anarchique de ces constructions et d'envisager une politique de restructuration de l'espace.

Ainsi, à l'heure actuelle, nous ne disposons d'aucun élément d'analyse précis et il est impératif de lancer des études diagnostiques sur ce territoire.



## 2- DES PROBLEMATIQUES SPECIFIQUES A CHAQUE QUARTIER

Les réunions organisées dans le cadre de la préparation du CUCS et les multiples entretiens ont permis de sensibiliser la plupart des acteurs impliqués dans la politique de la ville mais également de procéder à une large concertation aboutissant à un diagnostic partagé et à une validation du programme opérationnel.

Les informations qui ont « inspirées » ce programme proviennent de différentes sources et ont revêtu des formes variées. Ainsi, nous avons puisé dans les précédents diagnostics réalisés, les données de l'OLT, de l'INSEE, des sources provenant d'Internet ou de communications orales lors des réunions ou des entretiens.

Tous ces éléments ont été utiles pour décrypter les problématiques socioéconomiques et culturelles qui affectent les habitants des quartiers prioritaires et qui entraînent des inégalités sociales au sein de la commune. Pour les aborder, il paraît intéressant de se pencher sur chaque thématique préconisée par la DIV et de la décliner par quartier afin d'identifier dans un premier temps les facteurs responsables de ces inégalités avant de proposer les actions susceptibles de les combattre ou du moins de les minimiser.

### **LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'EMPLOI**

Ce volet essentiel à la cohésion sociale est certainement celui pour lequel les mesures prises au niveau national ont été les plus nombreuses, les financements parmi les plus importants, les réflexions les plus abouties. Pour autant, les recettes miracles n'existent pas même si l'on dispose d'un large éventail de dispositifs pour la mise à l'emploi. De plus, compte tenu des réalités sociales et culturelles de la Guyane, il est probable que les outils doivent être adaptés au contexte guyanais.

Cela dit, jusqu'à présent, dans la commune de Rémire-Montjoly, aucune politique globale de développement économique ni de l'emploi n'a réellement été envisagée, du moins sur les quartiers sensibles. Ceci s'explique en grande partie par la relative bonne santé économique de la ville et de ses habitants. Sachant, comme cela a été mentionné plus haut, que près de 40% des actifs travaillent dans la fonction publique et que le taux de chômage fait partie des plus bas de Guyane, la question de l'emploi ne se posait pas.

Aussi, si l'on se penche sur les quartiers prioritaires, la réalité est toute autre.

D'une part, il convient de faire la distinction entre chômage et économie parallèle; d'autre part, il est utile de s'intéresser au secteur d'activité des salariés et des actifs en général.

<b>SITUATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN 1999</b>	<b>Les Ames Claires</b>	<b>Morne Coco (BP)</b>	<b>Moulin à vent (P.Tarzan)</b>	<b>Rémire-Montjoly</b>
<b>Taux de chômage %</b>	<b>21,5</b>	<b>26,8</b>	<b>32,7</b>	<b>18,3</b>
Dont Hommes %	21,5	22,5	34	16,7
Femmes %	21,5	31,8	30,6	20,1

Comme le laisse supposer ce tableau, le chômage semblait déjà nettement plus important dans les quartiers prioritaires que dans la commune de manière générale. Aux dires, de nos différents interlocuteurs, il semble que la situation ne s'est pas améliorée depuis 1999. De plus, si l'on se réfère au diagnostic pré opérationnel de RHI sur la BP 134, on constate que « 60 % de la population active est sans emploi dont 75 % des femmes ». Même si l'on considère que les 60% ne prennent pas en compte la part de l'économie parallèle, la situation n'en demeure pas moins préoccupante.

Ainsi, il est probable que le prochain recensement de l'INSEE nous fournisse des données qui révèlent le profond malaise de la population de ces quartiers.

Par ailleurs, il est nécessaire de se pencher sur les différents secteurs d'activités des actifs. Nous savons par le recensement de 1999 que le niveau d'études des habitants des quartiers prioritaires est faible (voir plus haut). De plus, le diagnostic sur la BP nous informe que « Les hommes travaillent couramment dans le secteur du BTP : 49 % des chefs de famille ». Ces faits doivent être mis en relation avec une récente étude de l'INSEE qui compare les revenus salariaux annuels moyens en France et en Guyane.

*REVENUS SALARIAUX ANNUELS MOYENS NETS DE PRELEVEMENTS PAR SEXE ET CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE.*

	Guyane	Province	France entière
	2003		
<b>Ensemble</b>	<b>17 482</b>	<b>15 358</b>	<b>16 552</b>
Cadres	40 628	32 514	35 458
Professions intermédiaires	21 679	18 710	19 025
Employés	13 328	11 148	11 435
Ouvriers qualifiés	12 333	14 001	14 160
Ouvriers non-qualifiés	9 056	9 336	9 334
<b>Hommes</b>	<b>18 439</b>	<b>17 419</b>	<b>18 752</b>
Cadres	44 082	35 402	38 727
Professions intermédiaires	23 500	20 569	20 768
Employés	13 470	12 351	12 407
Ouvriers qualifiés	12 627	14 320	14 471
Ouvriers non-qualifiés	9 314	10 067	10 093
<b>Femmes</b>	<b>16 181</b>	<b>12 802</b>	<b>13 867</b>
Cadres	32 699	25 364	28 424
Professions intermédiaires	19 926	16 631	17 185
Employés	13 252	10 719	11 057
Ouvriers qualifiés	8 430	11 379	11 506
Ouvriers non-qualifiés	7 757	8 113	8 051

Chiffres en euro à compter de 2002 les indemnités de chômage sont intégrées dans les revenus salariaux par soucis de cohérence et d'alignement avec d'autres données la colonne " apprentis, stagiaires et emplois aidés " a été supprimé.  
Source : **INSEE** - Déclarations annuelles de données sociales (DADS)

On s'aperçoit ainsi, contrairement aux salariés du secteur tertiaire, que les ouvriers qualifiés ou non ne bénéficient pas de la majoration de leur salaire. Pis, leurs revenus sont inférieurs à leurs homologues de Métropole. De fait, en tenant compte du coût de la vie en Guyane, vivre avec moins de 1000 euros par mois tient de l'exploit.

Ainsi, pour intervenir efficacement sur cette thématique, il convient de trouver des solutions d'une part pour la mise à l'emploi des populations concernées mais aussi pour la formation et la qualification des jeunes. De fait, en termes de programme opérationnel, les thématiques de l'économie et de la réussite éducative seront étroitement liées.

Par ailleurs, l'opération de RHI sur la BP 134 comme celle de réhabilitation des Ames Claires vont offrir de bonnes opportunités pour la création de chantiers d'insertion ou de chantiers écoles. De la même manière, le projet de création d'une régie de quartier pour les Ames Claires est bien engagé.

La thématique de la rénovation de l'habitat est ainsi susceptible de contribuer au développement économique et à l'emploi.

Enfin, compte tenu de la « spécificité » de la commune, considérée comme une banlieue résidentielle, il est probable que le « créneau » des services à la personne tende à se développer

d'autant plus qu'une partie des services effectifs aujourd'hui relève de l'économie informelle (ménage, garde d'enfant, jardinage...). Aussi, il serait intéressant d'initier des campagnes d'information sur ce sujet afin d'expliquer l'intérêt d'une professionnalisation et d'envisager des dispositifs de mise à l'emploi sur ce secteur dans les quartiers prioritaires.

## **LA REUSSITE EDUCATIVE ET L'EGALITE DES CHANCES**

Une scolarité réussie semble être un gage d'insertion plus tard ; qu'il soit alors question de réussite professionnelle, d'engagement citoyen dans la société ou de stabilité psychosociale. Bref, on attribue souvent à l'école une mission de socialisation importante.

Malheureusement, selon le Chef du service académique d'information et d'orientation, les chiffres de la réussite scolaire en Guyane ne sont pas bons puisque l'on sait que moins de 40% des élèves d'une classe d'âge ayant débuté leur scolarité en primaire n'arrivent pas jusqu'au bac contre près de 80% en Métropole.

Si des études précises devaient être menées sur les établissements des quartiers qui nous intéressent, elles révéleraient une situation peut-être plus préoccupante.

En effet, les chefs d'établissements des collèges de Rémire-Montjoly constatent régulièrement qu'un grand nombre d'élèves résidant à la BP 134 ou aux Ames Claires sont en situation d'échec scolaire.

Dans ce sens, le principe de la carte scolaire est remis en cause. La sectorisation contribue à recréer une forme de « ghettoïsation » même si à l'origine l'idée avait émergé pour favoriser la mixité sociale.

De plus, selon Mme le Principal de Rémire 2, il semble qu'un phénomène de communautarisme - surprenant pour un établissement scolaire en Guyane - voit le jour dans son établissement : Brésiliens/Créoles essentiellement. Même les enseignants vivent cela avec difficulté.

Ces établissements manquent de moyens suffisants et ils ne sont toujours pas classés en Ambition Réussite ce qui permettrait d'avoir un suivi des élèves plus important.

Ceci dit, conscients des exigences du CUCS et des possibilités d'interventions, les Principaux des collèges, tout comme leurs adjoints ou leurs CPE n'attendent pas de soutien sur le volet éducatif (sur lequel ils peuvent intervenir), mais plutôt sur le volet social, périscolaire ou extrascolaire.

Ainsi, en fonction de leurs attentes, un certain nombre de propositions ont été formulées en concertation, on retiendra :

- ✓ La nécessité de faire de l'aide aux devoirs et de travailler en coordination avec les associations de proximité et avec les enseignants.
- ✓ Développer les activités qui permettent d'acquérir des techniques de mémorisation.
- ✓ Le travail sur la confiance en soi. Motiver les élèves.
- ✓ Travailler sur l'aide à la parentalité.
- ✓ Trouver des moyens de lutter contre l'absentéisme (chronique chez près de 25% des élèves de Rémire 2).
- ✓ Multiplier les échanges entre l'éventuel coordinateur/chargé de mission éducation du DSU et les établissements.

Par ailleurs, la question de la création d'une équipe de réussite éducative a également été évoquée à plusieurs reprises avec les partenaires de l'éducation nationale. Sachant que le premier dispositif sur Cayenne était opérationnel, l'idée a souvent séduit.

Apparemment, si une équipe devait être mise en place sur Rémire-Montjoly, de l'avis des professionnels de l'éducation (inspectrices, directeurs, enseignants...), elle devrait essentiellement prendre en charge des enfants du primaire. Plus précisément sur :

- ✓ l'école élémentaire Jules Minidoque qui rencontre des difficultés importantes et dont une bonne partie des enfants vient de la BP. Plus de la moitié des élèves sont non francophones : 190 sur 362.
- ✓ l'école maternelle Saint-Ange Méthon ;
- ✓ l'école maternelle Michel Dippe,
- ✓ l'école élémentaire Jacques Lony

Si ces écoles sont directement liées aux quartiers prioritaires (A.C., BP) elles ne présentent pas les mêmes problématiques. Dans ce sens, il serait utile de veiller à une approche adaptée à chaque public, chaque contexte.

Enfin, un autre point doit peut être faire l'objet d'une réflexion dans le cadre de la mise en place d'une ERE. Il n'existe apparemment pas de COP, ou son équivalent dans les établissements du primaire comme c'est le cas pour le collège et le lycée. Les directeurs des établissements scolaires assurent en fait cette fonction. Certes, ils bénéficient d'une décharge relative au nombre de classes et à leurs spécificités. Toutefois, si l'on considère la nature des difficultés rencontrées par certains enfants et leurs parents, l'idée d'un intervenant spécialisé est intéressante. Il pourrait alors travailler en bonne intelligence avec les établissements du primaire, les organismes sociaux, les associations de proximité et les parents d'élèves.

C'est un argument supplémentaire pour favoriser la création d'une ERE.

De manière général, les chefs d'établissement sont favorables au développement d'un partenariat notamment en multipliant les actions avec les associations de proximité qui sont des relais essentiels pour toucher les parents et intervenir dans le contexte environnemental des enfants quitte à ce que des enseignants assurent des cours dans les quartiers. De la même manière, il est également possible de mobiliser les équipements des établissements pour des actions portées par le milieu associatif, dans la mesure où les projets correspondent aux attentes et objectifs de l'Education Nationale. Selon les propos d'un chef d'établissement : « Théoriquement tout est possible dans ce cadre ».

Un dernier point doit attirer notre attention sur le volet éducatif. Le CEL de Rémire-Montjoly fonctionne plutôt bien de l'avis de bon nombre de parents d'élèves et il a permis de créer des emplois directs pour plusieurs dizaines de personnes même si l'on considère les réserves émises par le cabinet de consultant saisi par la DDE pour réaliser un bilan des précédents contrats de ville. Sans entrer dans les détails du calendrier scolaire différencié pour Rémire-Montjoly en raison des activités périscolaires l'après-midi, l'alternance matin/après midi est souvent appréciée par les enfants et les parents –qui trouvent le temps d'accompagner leurs enfants aux activités-. Par contre, certains enfants ne peuvent s'y rendre pour des raisons de transports (trop loin ou parents au travail). Il y a là matière à réfléchir si l'on cherche à développer les services à la personne (thématique de l'emploi).

## **LA CITOYENNETE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE**

Cette thématique est bien évidemment liée aux deux précédentes. Le développement de l'esprit citoyen et la prévention de la délinquance sont facilités par un parcours scolaire idéal et une insertion économique et sociale sans accros.

Apparemment, contrairement à certaines banlieues « chaudes » de la Métropole ou certains quartiers de Cayenne ou Saint-Laurent, « il n'existe pas de zones de non droit » sur la commune, de l'avis du commandant adjoint de la gendarmerie de Rémire-Montjoly. Les gendarmes peuvent intervenir partout sans difficulté.

D'ailleurs, le chiffre des crimes et délits est à la baisse - 28% selon le dernier recensement (février 2007), en décalage par rapport aux résultats sur des communes plus sensibles. Globalement, cela correspond à 15 faits de crimes et délits sur la voie publique par semaine parmi lesquels on recense deux ou trois cambriolages (« léger »). Ainsi, d'après le commandant adjoint, il est plus

question d'un « sentiment d'insécurité » sur la commune (accentué parfois par une presse qui signale le moindre incident) que d'une insécurité réelle.

Toutefois, ces données rassurantes sont également le résultat de nombreux facteurs.

D'une part, depuis octobre 2005 il n'est plus question de « binomage » avec les gendarmes de Cayenne mais de sectorisation. En effet, pour les gendarmes, il était nécessaire d'effectuer des roulements réguliers entre les deux communes ce qui ne permettait pas d'avoir une parfaite connaissance du terrain et surtout un suivi de la population, la nature de la délinquance étant très différente entre Cayenne et Rémire. De fait, les forces de l'ordre sont plus présentes aux yeux de la population, elles occupent également le terrain de manière régulière avec des patrouilles constantes de jour comme de nuit même si par ailleurs leurs effectifs sont légèrement inférieurs au ratio de 1 gendarme pour 1000 habitants.

Dans le même ordre d'idées, avec une présence permanente sur la commune, les gendarmes sont plus à même de travailler avec la police municipale qui manque certes de moyens (quatre agents) mais qui connaît parfaitement la population et depuis plusieurs années ce qui en fait un partenaire précieux en termes d'information.

D'autre part, il existe un phénomène récurrent dans le domaine de la délinquance en Guyane, c'est l'apparition de gangs de malfaiteurs armés et dangereux généralement étrangers en situation irrégulière qui pénètrent sur le territoire dans le seul but de commettre des exactions. Ce genre de vols avec violence apparaît brutalement et peut disparaître tout aussi rapidement pour peu que les individus soient interpellés ou qu'ils décident de cibler une autre commune. L'impact sur la population est considérable. Il existe aussi des « bandes » locales qui sont moins violentes mais « plus régulières » dans ce cas, « lorsqu'ils sont mis à l'ombre pour un moment, on est tranquille ».

De manière générale, la violence aujourd'hui à Rémire-Montjoly est le fait de bandes exogènes, de plus c'est un phénomène peu courant.

Dans les quartiers prioritaires, la délinquance est relative et plutôt « classique » (sans être anodine) : vol, un peu de « deal », violences conjugales, problèmes de voisinage ; néanmoins, peut-être plus spécifique lorsqu'il s'agit de la BP 134 lors des fêtes qui dégénèrent en raison de l'abus d'alcool.

Soulignons néanmoins qu'il n'y a pas de brigade de prévention sur Rémire et que son action pourrait être précieuse dans les quartiers prioritaires sur les thématiques de la prévention routière, la toxicomanie ou la prévention de la délinquance.

Enfin, le volet sécurité est primordial sur le secteur de la piste Tarzan. Il y est question d'immigration clandestine, de trafic de stupéfiants et de prostitution. La problématique est délicate puisque sur la frontière intercommunale il est difficile de mobiliser la gendarmerie ou la police nationale. Dans la mesure où la route ne constitue pas une frontière pour les infractions, s'il y a un incident sur la zone qui va intervenir ? Comment vont s'effectuer les enquêtes ?

Dans ce sens, il serait souhaitable de faire le point sur les aspects à la fois juridiques et de sécurité publique de cet espace intercommunal dans lequel l'idée de coordination et de complémentarité doit prévaloir.

Cela dit, il est dès à présent nécessaire de débiter les interventions sur ce territoire par des diagnostics pour avoir une idée très précise de l'étendue du phénomène avant d'engager des actions de prévention.

## **LA RENOVATION DE L'HABITAT ET LE CADRE DE VIE DES QUARTIERS**

Sur les questions de l'habitat et du cadre de vie, le précédent contrat de ville a permis de créer un certain nombre de services de proximité et a initié ou facilité la mise en place d'actions d'amélioration du cadre de vie ou celles qui créent du lien social.

Dans ce sens, le PAMS a vu le jour (point d'accueil multiservice), une salle informatique, multimédia a été ouverte à proximité du DSU, un kiosque a été réalisé en concertation avec les habitants et une salle de sport/musculation vient d'ouvrir récemment. Ces espaces d'activités souhaités par les habitants des Ames Claires sont très fréquentés et jouent pleinement leur rôle en

permettant du même coup la valorisation des services publics dans le quartier. Ils constituent également des ressources mobilisables dans le cadre de projets inscrits dans le CUCS. D'autres espaces sont prévus bientôt comme un LCR, une maison de quartier ou une garderie des 3 à 6 ans.

Du côté de l'amélioration du cadre de vie, une jeune association (ACDAC au cœur des Ames Claires) organise régulièrement des activités ludiques qui permettent d'impliquer les habitants et créent une dynamique sociale positive. L'idée d'un FPH va dans le sens de leurs actions et favorise la cohésion sociale tout en permettant une intervention « de surface » sur le cadre de vie. Sur les Ames Claires, le dispositif correspond au FIH (fond d'initiative habitant), qu'il serait pertinent de reconduire et de développer.

Aujourd'hui, l'ensemble des Ames Claires est vieillissant (1981-84) et la réhabilitation nécessaire (inscrite dans le cadre de l'ANRU). La direction de la SAHLM est prête à se lancer dans l'entreprise et la commune accompagnera cette opération. Parmi les travaux nécessaires, il y a notamment la réfection de la voirie (peut-être une réflexion à mener sur la rétrocession à la commune), le curage des canaux d'évacuation des eaux de pluie et leur entretien, la rénovation de l'éclairage public ou l'aménagement des espaces verts.

Ces projets loin d'être imaginés isolément nécessiteront par la suite un entretien régulier et donc un volume de travail intéressant permettant de « faire tourner » une régie de quartier. Ce projet est bien engagé, l'étude de faisabilité a été réalisée, le montage juridique également.

Sur l'habitat individuel HLM, le PACT Guyane se propose de faciliter l'accès à la propriété des personnes locataires mais suggère aussi des aménagements pour chaque propriétaire ou futur acheteur sur son domicile ou dans les espaces communs. Ces opérations s'accompagneront de la création d'une association de propriétaires ou d'un syndicat. Ce projet devrait être mené en concertation avec la SAHLM et les habitants.

Le cas de la BP 134 est tout autre.

« Il y a une vingtaine d'années, cette cité ne comptait que quelques maisons implantées en bordure d'un chemin proche de la décharge d'ordures ménagères de la ville de Rémire-Montjoly. Les premiers occupants étaient des travailleurs Brésiliens employés essentiellement dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. Autour du noyau, la cité va grandir sur un espace exondé, propriété du Département de la Guyane, pour devenir aujourd'hui une sorte de village brésilien. La municipalité de Rémire y aura réalisé quelques aménagements pour améliorer la desserte routière (piste stabilisée) et distribué l'eau potable et l'électricité. Les occupants, attachés pour la plupart au BTP, vont alors construire leurs maisons sur des parcelles découpées au hasard d'opportunités. » *(Etude préop. RHI)*

Toutefois, les aménagements réalisés « restent précaires ou insuffisants, voire inopérants. Malgré l'auto organisation et la dynamique de la cité ainsi que l'étroite collaboration avec les services municipaux, la citée BP 134 souffre ainsi de nombreux dysfonctionnements et le conseil municipal a adopté dès 1998 le principe d'une restructuration du village en lotissement communal. Partant de la bonne appropriation des lieux par ces habitants, cette restructuration vise de multiples objectifs : éradication de l'insalubrité, amélioration des conditions d'habitats et remise à niveau des équipements, régularisation du foncier et normalisation de la fiscalité, intégration du quartier dans la ville, etc...

Il faut noter que ce dernier objectif d'intégration par la création de passerelles et la suppression des dichotomies est probablement l'objectif ultime de la ville de Rémire-Montjoly dans son souhait de favoriser l'émergence de la vie citoyenne sur tout son territoire » *(Etude préop. RHI)*

Ainsi, l'ensemble des aspects environnementaux a été pris en compte dans le cadre de l'opération de RHI et le projet semble cohérent dans son phasage comme dans sa pertinence en terme de développement urbain.

Aussi, les actions du CUCS peuvent-elles s'inscrire dans le volet social de ce vaste projet en accompagnement de la MOUS mais également dans une optique plus symbolique. L'idée de mener une concertation sur la dénomination des différentes rues, voies et allées de la BP 134 est intéressante ; de la même manière, la perspective de réaliser un « espace boîte aux

lettres » (inexistant à l'heure actuelle) doit être envisagée. Ces « petites » actions mais qui donnent du sens peuvent s'accompagner de la réalisation d'un grand carbet utile pour l'organisation de manifestations culturelles, la vente d'artisanat local ou l'organisation de réunions d'information. Celui-ci répondrait à une demande urgente de la population -dont bénéficieraient également les associations locales-. Compte tenu des délais avant la réalisation des futurs équipements publics prévus dans le projet de RHI, il est souhaitable de trouver des solutions qui permettent de créer une dynamique sociale et économique dès à présent.

Ainsi, en cumulant ces petits équipements de proximité –nécessaires-, il serait alors envisageable de monter un chantier d'insertion par le biais de SIAE.

## **L'ACCES AUX SOINS ET LA PREVENTION**

Dans ce domaine, la situation sanitaire est très différente d'un quartier prioritaire à l'autre. Pour le cas des Ames Claires, la question de l'accès aux soins ne se pose pas vraiment contrairement à celle de la prévention.

L'environnement dans lequel se situe cet ensemble HLM (dans un rayon de 4/5 km) est très convenable en matière d'offre de soin : médecins, dentistes, pharmacies, laboratoire d'analyse médical, un point vaccination bimensuel de la Croix Rouge au PAMS,...

Toutefois, comme c'est souvent le cas dans les grands ensembles en Métropole, la question de la souffrance psychique doit être abordée. Si l'on s'en tient au diagnostic de l'ASV Ile de Cayenne, c'est une priorité qui fut identifiée à l'échelle intercommunale. Aussi, l'intérêt serait peut-être d'envisager une démarche diagnostique sur cette question afin de préciser une stratégie d'intervention spécifique.

La création d'un ASV pour Rémire-Montjoly permettrait de répondre efficacement à cette question sur les Ames Claires mais aussi sur les autres quartiers qui rencontrent plus de difficultés sur la thématique de la santé.

Sur la BP 134, contrairement au précédent quartier, il apparaît que les difficultés se situent justement dans le suivi régulier de la population. Ce quartier est en effet excentré, il y a donc des problèmes liés au transport. De plus, au vu de la situation administrative de certains habitants il est probable que parmi eux plusieurs ne bénéficient pas de couverture sociale et ne disposent pas des informations susceptibles de les aider dans leurs démarches (formalités CMU, AME...). Ils préféreront alors éviter le recours à la médecine et choisiront les traitements traditionnels avec les risques que cela implique.

Par ailleurs et de manière générale, les campagnes d'information, de prévention ou de promotion de la santé sont nécessaires dans ce quartier.

Enfin, s'il devait y avoir une gradation de la question sanitaire sur les quartiers prioritaires, c'est certainement le chemin Tarzan qui présente le plus de risques. En se référant au premier diagnostic réalisé par Médecins du Monde sur le site, la situation est préoccupante : dengue, malnutrition, insalubrité ou absence de vaccination sont autant de maux sur lesquels il est nécessaire d'intervenir d'urgence. Cette association a déjà débuté un projet dans ce sens.

Par ailleurs, si l'on tient compte de la question de la prostitution sur le site, l'association Entraide compte intervenir en matière de lutte contre le SIDA et les IST et d'accompagnement et de suivi des prostituées.

Sur ce quartier, il est indispensable de préconiser des interventions d'urgences tout en réalisant des diagnostics précis afin de maîtriser au plus vite la situation sanitaire en partenariat avec les associations de terrain et la DSDS.

# **B - PROGRAMME OPERATIONNEL PAR THEMATIQUE ET PAR QUARTIER**

## **1- DEFINITION DES PRIORITES PAR QUARTIER**

Pour le développement économique et l'emploi :

→ L'objectif global est de définir des actions susceptibles de créer un environnement favorable au développement d'activités économiques ou à leur maintien dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

→ Dans le même temps, d'autres actions vont privilégier l'insertion par l'emploi des habitants de ces quartiers.

Priorités : \*\*\*

A= Ames claires ; B= BP 134 ; C= Chemin Tarzan

THEMATIQUES	AXES	PROGRAMME OPERATIONNEL	A	B	C
<b>LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'EMPLOI</b>	<b>DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE</b>	Améliorer l'attractivité des quartiers (aménagement, plus de sécurité, offrir des services qui facilitent l'activité des professionnels locaux...)	***	**	
		Création et mise à disposition d'espaces d'activité (les définir ou les redéfinir en fonction des besoins, les requalifier en tenant compte de l'environnement et des dynamiques, permettre leur identification au sein de la ville)	***	**	
		Permettre l'Insertion par la création d'activité (Soutenir les activités existantes, créer de l'emploi par le développement de nouvelles activités, carbet artisanat...)	***	**	
		Favoriser la lisibilité des services disponibles et en faciliter l'accès.	***	***	
	<b>POSSIBILITE D'INSERTION PAR L'EMPLOI</b>	Adaptation à l'emploi (en fonction des activités développées dans le quartier ou dans son environnement.)	***		
		Accroître les possibilités d'emploi (à travers des projets publics, préparer les jeunes du quartier dans ce sens -en fonction des projets, identifier des postes)	***	**	
		Mise en activité par les SIAE (structure d'insertion par l'activité éco. vise avant tout un public difficile)	***	***	

Pour la réussite éducative et l'égalité des chances, il faut :

- Permettre aux jeunes des quartiers prioritaires de bénéficier d'une instruction qui sera la clef de leur réussite personnelle et professionnelle.
- Garantir le principe d'égalité des chances auprès des acteurs et au sein des dispositifs du secteur. Réfléchir au principe d'égalité dans un cadre communautaire.

THEMATIQUES	AXES	PROGRAMME OPERATIONNEL	A	B	C
<b>LA REUSSITE EDUCATIVE ET L'EGALITE DES CHANCES</b>	OFFRIR AUX JEUNES EN DIFFICULTE UN BAGAGE MINIMUM DE SAVOIR ET SAVOIR-FAIRE	Faciliter la territorialisation des dispositifs de droit commun. (CLAS, CEL,...)	***	***	*
		Développer les actions d'alphabétisation auprès des publics non francophone.	*	***	**
		Améliorer le dialogue école/ parents/ quartier.	***	***	
	PERMETTRE AUX JEUNES D'ELABORER ET D'EFFECTUER UN PARCOURS SCOLAIRE REALISTE ABOUTISSANT A UN EMPLOI (OBJECTIF ACTIF)	Programme d'accompagnement individualisé.	***	***	***
		Créer ou améliorer les dispositifs d'informations d'orientations.	***	***	
	PROMOUVOIR LA REUSSITE EDUCATIVE EN S'APPUYANT SUR L'EXCELLENCE	Multiplier et diversifier les actions à caractère culturel et scientifique dans les quartiers prioritaires	***	***	
Valoriser les élèves et étudiants méritants dans les quartiers		***	***		

Pour la citoyenneté et la prévention de la délinquance, il convient de :

- Promouvoir les repères d'ordre culturels, identitaires et citoyen.
- Envisager des projets d'aménagement propices à la sécurité et la tranquillité.
- Prévention de la récidive et réinsertion des publics difficiles.

THEMATIQUES	AXES	PROGRAMME OPERATIONNEL	A	B	C
<b>LA CITOYENNETE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE</b>	REPERER, QUANTIFIER ET ANALYSER LES PROBLEMATIQUES DE DELINQUANCE ET DE SECURITE	Création d'un contrat local de sécurité	*	**	***
		Établir des diagnostics territoriaux de sécurité, délinquance.			
	S'INSCRIRE DANS UNE DEMARCHE DE PREVENTION PRIMAIRE	Élaborer et développer des processus d'observation.	*	**	**
		Respect de l'Autre. (échanges interculturels, café philosophique...)	**	**	
		Respect de l'environnement.	***	***	*
	DEVELOPPER LA PREVENTION SPECIALISEE : LUTTE CONTRE LA DELINQUANCE, POUR LA REINSERTION	Diffusion des valeurs républicaines et citoyennes.	**	**	
Recherche d'un environnement sécurisé. (Sécuriser les locaux publics et les espaces publics...)		***	***		
	Faire appel à des professionnels pour un suivi personnalisé.	***	***	***	

Sur la thématique de la rénovation de l'habitat et le cadre de vie des quartiers, il faut :

- Encourager l'implication des habitants dans la vie de leur quartier.
- Appréhender de la dimension humaine des opérations de renouvellement urbain.

THEMATIQUES	AXES	PROGRAMME OPERATIONNEL	A	B	C
<b>LA RENOVATION DE L'HABITAT ET LE CADRE DE VIE DES QUARTIERS</b>	AMELIORATION DU CADRE DE VIE	Participation des habitants aux phases de conception et de réalisation des opérations urbaines. (aménagement des balcons, des jardins privatifs, restaurer l'habitat et le personnaliser (individualiser),...)	***	**	
		Les associer à la définition du programme de gestion de l'environnement. (tri des déchets ménagers, collecte des encombrants, aménagement d'espace végétal...)	***	***	***
		Mettre en œuvre un programme d'animation. (FPH fonds de participation habitants...)	***	***	
	PREPARER ET FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS D'INTERVENTION URBAINE	Enquête, diagnostic. Identification des besoins.			***
		Observation, évolution. (Définition d'indicateurs, outils de mesure, relais locaux...)	**		***
		Prolongement des MOUS techniques (maîtrise d'œuvre urbaine et soc.)	** prévoir	***	

Sur la thématique de la santé :

→ En raison de la forte concentration de familles aux revenus modestes dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, il convient de prévenir les risques de rupture de l'accès aux soins souvent liés à des processus d'exclusion sociale (chômage, absence de ressources, "crises" familiales, couverture maladie insuffisante...).

→ Parallèlement, l'accent doit être mis sur le volet prévention afin que les habitants acquièrent « une pratique raisonnée des soins » et évitent les « comportements à risques ».

→ Enfin, de manière générale, la poursuite de la démarche ASV dans une dimension de diagnostic plus fine et une phase opérationnelle expérimentale doit être envisagée.

THEMATIQUES	AXES	PROGRAMME OPERATIONNEL	A	B	C
<b>L'ACCES AUX SOINS ET LA PREVENTION</b>	TRAITER LES EXCLUSIONS SOCIALES	Repérer et accompagner les foyers en difficulté susceptibles d'être en rupture de soin. (enquête, action des AS avec asso de quartier...)	*	***	***
		Optimiser et développer les actions d'informations relatives à l'accès au soin et au droit des usagers. (Démarche active, formation des médiateurs, ...)	*	***	***
		Identifier des personnes relais ou des asso. susceptibles de faire le lien entre professionnels de santé et malades (Réfèrent santé/Social, interprètes, "infirmière de quartier", médecin référent, embauche de médiateur de santé public...)	**	**	**
	EXCLUSIONS SOCIALES ET SOUFFRANCE PSYCHIQUE	Lutte contre l'isolement des personnes fragilisées par un phénomène d'exclusion social. (accompagnement psychologique des chômeurs longue durée, soutien aux familles monoparentales, lutte contre les discriminations...)			
		Sensibiliser les associations de proximité à la question de la souffrance psychique (travail de repérage, d'orientation vers les professionnels de santé et d'accompagnement)			
	EDUCATION A LA SANTE, PREVENTION ET SANTE COMMUNAUTAIRE	Actions d'éducatrices à la santé – actions de prévention des conduites à risques. (Se prendre en main et se préserver.).	**	**	***
		Santé communautaire. (action d'information, groupes de paroles, prise en compte de la dimension culturelle, automédication à prévenir...).	*	**	***

## 2- PROGRAMME OPERATIONNEL AVEC PORTEURS D'ACTION

---

→ (Voir tableaux)

## LE DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI

Cette thématique s'articule autour de deux axes.

- ✓ D'une part, on cherche à développer l'activité économique en améliorant l'attractivité des quartiers. Pour cela, il est nécessaire de disposer d'espaces d'activités diversifiés, accessibles et visibles. Il convient également de diversifier et de développer l'offre des services à la personne.
- ✓ D'autre part, l'intérêt est de multiplier les possibilités d'insertions par l'emploi, notamment par la mise en activité par les SIAE et l'augmentation des possibilités d'emploi. [AC=Ames Claires ; BP=BP 134 ; CT= Chemin Tarzan]

AXES	PROGRAMME OPERATIONNEL	TYPE D'INTERVENTION	ACTIONS PROPOSEES	PORTEURS OU REMARQUES	MONTANTS
DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE	Améliorer l'attractivité des quartiers.	Aménagements.	Espaces publics de détente. (AC,BP).	En concertation avec les habitants	<b>En attente 2009</b>
			Créer un environnement maîtrisé. (entretien des espaces public et lutte contre le vandalisme...). (AC,BP).	Mission de la future Régie.	
			Réalisation d'un espace convivial basé sur le principe de « la place publique ». (AC,BP).	En cours de réalisation sur les Ames claires.	<b>Financement GUP</b>
		Création de services.	Association spécialisée : services à la personne. (AC,BP).	A inscrire parmi les missions de la régie de quartier.	
			Proposer des activités de loisirs, culturelles et de détente présentes dans le quartier et sur la commune. (AC,BP).	A déterminer.	<b>Utilisation du FIH</b>
			Donner plus de visibilité aux activités ludoéducatives pour l'enfant et faciliter leur accès (transport). (AC,BP).	A déterminer.	
	Facilité l'accès à des espaces d'activité.	Création d'Espaces commerciaux.	Création d'un pole d'information multiservices spécialisé PMI/PME. (AC,BP).	A déterminer.	<b>En attente 2009</b>
			Mise à disposition d'équipements pour exposition et vente en plein air. Réalisation de carbets d'artisanat. (BP).	ROZO / Construction de carbets. Chantiers école/insertion sur BP.	<b>(voir plus loin)</b>
		Mise à disposition d'espaces d'activité.	Aménagement d'une salle de réunion. (BP).	Mis à disposition de bungalow dans un premier temps.	<b>Commune.</b>
			Aménagement d'une salle d'exposition et de manifestations culturelles. (AC,BP).	LCR à prévoir sur Ames Claires.	<b>GUP.</b>
	Permettre l'Insertion par la création	Création de nouvelles activités.	Envisager la réalisation de « structures souples » style <b>LES</b> . (AC).	A déterminer.	
			Aide au démarrage d'activité. (AC,BP).	Possibilité de recours au « micro crédit ».	<b>20 000 €</b>

	<b>d'activité.</b>		Faciliter la commercialisation des productions artisanales. (AC,BP).	Boutique de gestion/Mise en place d'un service d'Amorçage de projet.	<b>17 700 €</b>
				Nou la ke to/Dynamique de création d'entreprise	<b>5 000 €</b>
			Développer les savoirs et savoir-faire dans le domaine de l'artisanat et des cultures traditionnelles. (AC,BP).	A déterminer.	<b>En attente 2008</b>
			Mettre à disposition des parcelles afin de développer le principe des « jardins familiaux ». (BP).	Envisager étude de faisabilité.	
	<b>Favoriser la lisibilité des services disponibles et en faciliter l'accès.</b>	Améliorer ou développer la signalétique.  Communication autour des services présents dans le quartier.	Rendre plus lisible le quartier à travers la mise en place de repères visuels forts. Permettre une meilleure identification des voies d'accès dans le quartier. (AC, BP).	Prévu dans le cadre de la GUP des Ames Claires. RHI BP 134 également.	
			Création d'un point d'information. (AC, BP) Réalisation d'un annuaire des services. (AC, BP, CT).	A dév. dans le cadre du PAMS Mission possible de l'équipe opérationnelle.	
<b>POSSIBILITE D'INSERTION PAR L'EMPLOI</b>	<b>Adaptation à l'emploi et accroître les possibilités d'emploi</b>	Action de formation.	Chantiers école suivant le type de profil recherché dans les années à venir. (AC, BP).	A déterminer.	
			(AC, BP).	ROZO / Redynamisation individuelle.	<b>5 200 €</b>
			(AC, BP).	Boutique de gestion/ « Ateliers métiers Services à la personne »	<b>8 410 €</b>
			Cours de FLE pour le public non francophone. (BP, CT).	A déterminer.	<b>En attente 2008</b>
	<b>Mise en activité par les SIAE</b>	S'appuyer sur les commandes publiques ou semi publiques pour générer des postes d'insertion.	(AC, BP).	ROZO / Chantier de réhabilitation de Loyola.	<b>15 600 €</b>
			Réalisation d'un espace de proximité basé sur le principe de « la place publique ». (AC).	(Voir plus haut).	
	<b>Recherche de pistes d'insertion.</b>	Chantiers d'insertion	(AC).	Aprosep/ Pôle de loisir des Ames Claires.	<b>67 500 €</b>
			Réalisation de carbets d'artisanat. (BP).	ROZO / Construction de carbets.	<b>5 100 €</b>
			Coordination RHI/ chantiers d'insertion. (BP).	Mission de la future Régie.	
			(AC, BP).	Boutique de Gestion / Atelier métiers porteurs. En lien avec ERE.	<b>7 620 €</b>

## LA REUSSITE EDUCATIVE ET L'EGALITE DES CHANCES

Sur cette thématique, il convient de privilégier trois axes en insistant sur des actions fortes :

- ✓ Tenter d'offrir aux jeunes en difficulté un bagage minimum de savoir et savoir-faire > multiplier les dispositifs permettant une plus grande maîtrise de la langue.
- ✓ Permettre aux jeunes d'élaborer et d'effectuer un parcours scolaire réaliste aboutissant à un emploi > mise en place d'une équipe de réussite éducative prenant en charge 300 enfants environs dont 60 % relevant du primaire.
- ✓ Promouvoir la réussite éducative en s'appuyant sur l'excellence > Valoriser les élèves et étudiants méritants dans les quartiers en les associant aux actions d'accompagnement à la scolarité.

AXES	PROGRAMME OPERATIONNEL	TYPE D'INTERVENTION	ACTIONS PROPOSEES	PORTEURS OU REMARQUES	MONTANTS	
Offrir aux jeunes en difficulté un bagage minimum de savoir et savoir-faire	Faciliter l'accès aux dispositifs de droit commun. (CLAS, CEL,...)	Programme intégré d'activités péri- et extra- scolaire.	Structurer des dispositifs éducatifs de proximité. (AC, BP, CT).	Mission de l'équipe opérationnelle du CUCS.		
			Améliorer l'articulation entre des dispositifs éducatifs de proximité et éducation nationale. (AC, BP).	AIDE/accompagnement scolaire, aide aux devoirs sur les QP.	12 000 €	
	Favoriser l'apprentissage du français auprès des publics non francophones.	Développer les actions culturelles favorisant la pratique du français.	(BP, CT).	UDAF/ Action d'alphabétisation		5 000 €
				AIDE/Alphabétisation		11 600 €
				DAAC/ Cours français et alpha (adulte et jeunes)		13 000 €
				CRIGA/Atelier découverte et renforcement de la langue.		4 000 €
	Accompagner les jeunes en grande difficulté.		(BP).	A déterminer.		
				A déterminer.		
	Améliorer le dialogue école/ parents/ quartier.	Recueil de données et d'information.		Recueil et analyse d'informations sur l'environnement urbain pouvant influencer sur la scolarité des jeunes.	Mission pour l'ERE. (AC, BP, CT).	
				Permettre une meilleure perception des indicateurs développés par l'éducation nationale.		
Coordination des acteurs du monde éducatif.			Mise en débat trimestriel entre les différents acteurs sur la base des informations recueillies. (AC, BP, CT).	Mission envisageable pour l'ERE.		

<b>Permettre aux jeunes d'élaborer et d'effectuer un parcours scolaire réaliste aboutissant à un emploi (Objectif actif)</b>	<b>Programme d'accompagnement individualisé.</b>	<b>Mise en place d'une ERE sur les quartiers prioritaires.</b>	Identifier les établissements, réalisation d'un diagnostic. (AC, BP, CT).				
			Identifier les partenaires de l'ERE, les ressources disponibles. (AC, BP, CT).				
			En fonction du diagnostic, mettre à disposition des espaces permettant le soutien scolaire. (AC, BP, CT).				
	<b>Créer ou améliorer les dispositifs d'informations d'orientations.</b>	Diffusion de documents susceptibles d'aider les enfants et leurs parents à faire des choix d'orientation.	Favoriser les rencontres parents/enseignants pour évoquer les questions d'orientation.	Diffusion de brochures disponibles. (AC, BP).	Possibilité d'utiliser le PAMS (AC). Pour la BP 134, à déterminer.		
				Mise en place d'Ateliers. (AC, BP).	Boutique de gestion/Atelier métier porteur	<b>7 620 €</b>	
				Elaboration d'un site Internet dédié à l'orientation. Avec simulation de parcours en fonction des notes et des choix d'orientation.	A déterminer. Partenariat Éducation Nationale à l'échelle département. Initier le projet avec chargé de mission éducation. Mission 2008-2009.	Participation 2008-2009	
				Création d'un espace « école » dans les quartiers. (AC, BP).	Voir réalisation d'espaces d'activité.		
				Encourager les permanences d'enseignant ou COP dans les quartiers. (AC, BP, CT).	Dynamique partenariale initiée par le chargé de mission éducation. (2008)		
				Intervention des professionnels dans les quartiers. (approcher les réalités du monde du travail)	(AC, BP).	Dynamique partenariale initiée par le chargé de mission éducation.(2009)	
<b>Promouvoir la réussite éducative en s'appuyant sur l'excellence</b>	<b>Multiplier et diversifier les actions à caractère culturel et scientifique dans les quartiers prioritaires</b>	Développer les activités culturelles.					
			Développer Les associations à caractère scientifique	(AC, BP).	A déterminer.		
	<b>Valoriser les élèves et étudiants méritants dans les quartiers</b>		(AC, BP, CT).	S'appuyer entre autres sur les associations faisant du soutien scolaire.			

## LA CITOYENNETE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Sur cette thématique, la stratégie d'intervention, s'articule autour de trois axes :

- ✓ Le premier vise à une meilleure appréhension des problématiques de délinquances et de sécurité notamment à travers la création d'un CLS.
- ✓ Le deuxième développe des actions dans le cadre d'une prévention primaire.
- ✓ Le troisième met en place des dispositifs spécialisés susceptibles de lutter efficacement contre la délinquance et pour la réinsertion.

AXES	PROGRAMME OPERATIONNEL	TYPE D'INTRVENTION	ACTIONS PROPOSEES	PORTEURS	MONTANTS
Repérer, quantifier et analyser les problématiques de délinquance et de sécurité	Création d'un Contrat Local de Sécurité	Etablir des diagnostics territoriaux de sécurité, délinquance.	Elaboration d'une méthodologie de recueil de données.	Redéfinitions des espaces à observer. (AC, BP, CT).	
			Recueil de données et analyse.	Elaboration d'indicateurs pertinents. (AC, BP, CT).	
		Elaborer et développer des processus d'observation.	Formation d'observateurs.	Comptage. (AC, BP, CT).	
			Coordination des différents points d'observation.	Recueil des chiffres arrêtés par les organismes publics. (AC, BP, CT).	
				(AC, BP, CT).	
				Organisation de réunions. (AC, BP, CT).	
		Création d'une base de donnée. (AC, BP, CT).			
S'inscrire dans une démarche de prévention primaire	Respect de l'Autre.	Multiplication des échanges interculturels.	(AC, BP).	Possibilité d'utiliser le FIH.	
			(AC, BP).	ASCJOB/Danse traditionnelle et Capoeira	5 000 €
		Actions de sensibilisation relatives au respect de l'Autre.	Intervention d'un éducateur spécialisé (Personne ressource/Référent). (AC, BP).	A déterminer suivant budget CUCS.	
			(BP).	ASCJOB/Actions de prévention et réinsertion de jeunes « désœuvrés » de la BP.	6 300 €
	Respect de l'environnement.	Sensibiliser les habitants à la notion de développement durable.	(BP).	DAAC/ activité théâtrale	10 000 €
			(AC, BP).	A déterminer.	
		(BP).	GRAINE/Chantier découverte des sites naturels pour jeunes BP 134	7 270 €	

		Réaménagement du cadre de vie en fonction de la notion de développement durable	(AC, BP).	A déterminer.	
	<b>Diffusion des valeurs républicaines et citoyennes.</b>		(AC, BP, CT).	A déterminer.	
<b>Développer la prévention spécialisée : lutte contre la délinquance, pour la réinsertion.</b>	<b>Recherche d'un environnement sécurisé.</b>	Impliquer les associations de quartier dans des programmes de lutte contre la délinquance.	(AC, BP).	Travail de coordination. Équipe opérationnelle.	
	<b>Faire appel à des professionnels pour un suivi personnalisé.</b>	Développement des interventions spécialisées.	Intervention d'un éducateur spécialisé (Personne ressource/Référent). (AC, BP).	A déterminer suivant budget CUCS.	
			Intervention des associations spécialisées dans la réinsertion des jeunes délinquants. (AC, BP).		<b>En attente 2008-2009</b>

## LA RENOVATION DE L'HABITAT ET LE CADRE DE VIE DES QUARTIERS

Il convient ici de développer des actions propres à :

- ✓ Impliquer les habitants dans la vie de leur quartier et dans l'évolution de leur cadre de vie.
- ✓ Préparer et faciliter la mise en œuvre des projets d'intervention urbaine (Aménagement aux Ames Claires et RHI dans la BP 134).

AXES	PROGRAMME OPERATIONNEL	TYPE D'INTERVENTION	ACTIONS PROPOSEES	PORTEURS	MONTANTS	
AMELIORATION DU CADRE DE VIE	Participation des habitants aux phases de conception et de réalisation des opérations urbaines.	Aménagements	Création d'espace de détente publique spécifique aux besoins de la population. (AC, BP). Mayouri pour la réalisation de petits équipements. (AC, BP, CT).			
		Restaurer l'habitat et le personnaliser	Aménagement des balcons. (AC).			
			Réalisation de jardins privatifs. (AC). (AC).	PACT/Restauration « résidentialisation »	< 46 800 €	
		Les associer à la définition du programme de gestion de l'environnement. (tri des déchets ménagers, collecte des encombrants,... )	Lutte contre les nuisances.	(AC).	Programmation d'une étude. Voir avec SAHLM.	En attente 2009
	Aménagement des espaces publics.		Réalisation d'un espace convivial basé sur le principe de « la place publique ». (AC).	En cours de réalisation sur les Ames claires.	Financement GUP	
			Espaces publics de détente. (AC, BP).	En concertation avec les habitants	En attente 2009	
	Mettre en œuvre un programme d'animation.	Faciliter la réalisation des projets d'animation.	Reconduite du FIH (fond d'initiative habitant). (AC, BP, CT).	Montant à déterminer en fonction des années précédentes et des objectifs.		
			Mise à disposition de locaux adaptés ou de matériel. (AC, BP).	Envisager la réalisation de « structures souples » style <b>LES</b> .	A déterminer	
	PREPARER ET FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS D'INTERVENTION URBAINE	Enquête, diagnostic. Identification des besoins.		(AC, CT).		
		Observation, évolution. (Définition d'indicateurs, outils de mesure, relais locaux...)			Missions de l'équipe opérationnelle avec recours éventuels à des bureaux d'études.	
Prolongement des MOUS techniques (maîtrise d'œuvre urbaine et soc.)			(BP).			

## L'ACCES AUX SOINS ET LA PREVENTION

Cette thématique est traitée suivant trois axes :

- ✓ Le traitement des exclusions sociales. Avec une première phase de diagnostic et la mise en place d'un ASV.
- ✓ La lutte contre les souffrances psychiques issues des phénomènes d'exclusion.
- ✓ Une politique d'éducation à la santé, notamment en matière de santé communautaire.

AXES	PROGRAMME OPERATIONNEL	TYPE D'INTERVENTION	ACTIONS PROPOSEES	PORTEURS	MONTANTS
<b>Traiter les exclusions sociales</b>	<b>Repérer et accompagner les foyers en difficulté susceptibles d'être en rupture de soin.</b>	Réalisation d'enquêtes.	Récolte d'informations auprès des professionnels de santé. (AC, BP, CT).	Mission ASV.	
			Evaluer les besoins en soins de la population. (AC, BP, CT).	MDM/Participer à l'amélioration de l'état de santé des populations vulnérables des quartiers défavorisés.	<b>15 000 € *</b>
			Evaluation de l'offre de soins. (AC, BP, CT).	Mission ASV.	
		Interventions de professionnels dans le domaine sanitaire et social.	(BP).	DAAC/ Permanence et vaccination CR et PMI dans BP134	<b>7 500 €</b>
			Mise en place d'une permanence « assistante sociale ». (BP).	Prévoir sur BP 134.	
			Visite à domicile de professionnels de santé. (AC, BP, CT).	Mission ASV.	
	<b>Optimiser et développer les actions d'informations relatives à l'accès au soin et au droit des usagers.</b>	Optimiser les messages d'information.	Traduction d'un certain nombre de documents. (CT).	MDM/Participer à l'amélioration de l'état de santé des populations vulnérables des quartiers défavorisés.	*
			(CT).	A déterminer.	
		Organiser des rencontres	Utilisation des radios locales. (AC, BP, CT).		
			Cessions d'information / formation des associations de proximité sur ces thématiques. (AC, BP, CT). Réunion d'information dans les maisons d'associations. (AC, BP, CT).	Mission ASV.	

	<b>Identifier des personnes relais ou des asso. susceptibles de faire le lien entre professionnels de santé et malades.</b>	<b>Mise en place d'un ASV</b>	Recrutement d'un référent santé. (AC, BP, CT).		<b>+ - 35000€</b>
		Identification de « personnes relais ».	Réévaluation du diagnostic ASV île de Cayenne 2005. (AC, BP, CT).	Mission ASV.	
			Intervention de médiateurs en santé publique. (AC, BP, CT).	A déterminer.	
<b>Exclusions sociales et souffrance psychique</b>	<b>Lutte contre l'isolement des personnes fragilisées par un phénomène d'exclusion social.</b>	Accompagnement des personnes.	(AC, BP).	UDAF/Aide et soutien aux familles	<b>A déterminer</b>
		Lutte contre les discriminations.	(AC, BP, CT).	A déterminer.	
	<b>Sensibiliser les associations de proximité à la question de la souffrance psychique</b>	Action de formation auprès des associations de proximité.	Repérage et orientation des personnes en difficulté. (AC, BP).	A déterminer.	
<b>Éducation à la santé, prévention et santé communautaire</b>	<b>Actions d'éductions à la santé</b>		(CT).	MDM/Participer à l'amélioration de l'état de santé des populations vulnérables des quartiers défavorisés.	*
			(BP).	Entraide Guyane/ Groupes de Parole/Formation d'acteurs locaux VIH IST.	<b>2 000 €</b>
			(CT).	Entraide Guyane/ Action de prévention auprès des travailleurs du sexe piste Tarzan.	<b>2 600 €</b>
			(AC, BP, CT).	DAAC/Information prévention dans les établissements scolaires	<b>8 000 €</b>
			(AC, BP, CT).	DAAC/Tournée Bus SIDA	<b>6 000 €</b>
	<b>Santé communautaire.</b>	Diagnostic portant sur les réalités culturelles de la santé.	Prendre la mesure des pratiques dans le domaine de la maladie et de la santé. Afin d'envisager la diffusion de messages de prévention adaptés. (BP, CT).	MDM/Participer à l'amélioration de l'état de santé des populations vulnérables des quartiers défavorisés. (Chemin Tarzan) A décliner sur BP 134.	*
		Diffusion de messages de prévention.	Utilisation des médias adaptés aux populations ciblées. (BP, CT).	Essentiellement sur BP 134 et Chemin Tarzan.	<b>A déterminer</b>

### 3- SYNTHÈSE DES ACTIONS ET CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2007

## PROGRAMMATION 2007

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI				
PORTEURS ET PROJETS	REMARQUES	ETAT	COMMUNE	COÛT L'ACTION
Boutique de gestion / Mise en place d'un service d'Amorçage de projet.	Cette action dépendra des ressources du CUCS.	8 850 €	8 850 €	58 800 €
Boutique de gestion / « Ateliers métiers Services à la personne »	S'inscrit dans la SI, mais ce projet doit préciser sa cible.	4 060 €	4 350 €	13 160 €
Boutique de gestion / Ateliers métiers porteurs	S'inscrit dans la SI.	3 810 €	3 810 €	10 620 €
Aprosep / Pôle de loisir des Ames Claires.	S'inscrit dans la SI.	45 000 €	22 500 €	451 352 €
Nou la ke to / Dynamique de création d'entreprise	Cette action dépendra des ressources du CUCS.	2 500 €	2 500 €	102 876 €
DAAC/Insertion sociale et professionnelle des femmes dans les quartiers sensibles.	Répond à une problématique spécifique intéressante. Projet à développer et à préciser.	4 000 €	4 000 €	30 500 €
ROZO / Redynamisation individuelle.	S'inscrit dans la SI. Doit cibler les QP.	2 600 €	2 600 €	139 515 €
ROZO / Chantier de réhabilitation de Loyola.	S'inscrit dans la SI. Doit cibler les QP.	7 800 €	7 800 €	148 030 €
ROZO / Construction de carbets.	S'inscrit dans la SI. Doit cibler les QP.	2 550 €	2 550 €	55 449 €
		<b>81 170 €</b>	<b>58 960 €</b>	

LA RÉUSSITE EDUCATIVE ET L'EGALITÉ DES CHANCES				
PORTEURS ET PROJETS	REMARQUES	ETAT	COMMUNE	COÛT L'ACTION
AIDE/accompagnement scolaire, aide aux devoirs sur les QP.	S'inscrit dans la SI.	6 000 €	6 000 €	26 170 €
AIDE/Alphabétisation	S'inscrit dans la SI.	8 600 €	3 000 €	26041 €**
UDAF/ Action d'alphabétisation	S'inscrit dans la SI.	-	5 000 €	A déterminer**
DAAC/ Cours français et alpha (adulte et jeunes)	S'inscrit dans la SI.	10 000 €	3 000 €	42600 €**
DAAC/Favoriser l'insertion des jeunes en grande difficulté.	S'inscrit dans la SI. Le projet doit cibler le milieu scolaire.	10 000 €	5 000 €	63 000 €
Boutique de gestion/Atelier métier porteur	S'inscrit dans la SI. En lien avec ERE	3 810 €	3 810 €	10 620 €
CRIGA/Atelier découverte et renforcement de la langue.	S'inscrit dans la SI.	2 000 €	2 000 €	14 261 €
Programme de réussite éducative	S'inscrit dans la SI.	219 500 €	30 500 €	250 000 €
Mise en place d'une ERE	S'inscrit dans la SI.	-	10 000 €	10 000 €
		<b>259 910 €</b>	<b>68 310 €</b>	

\*\*le financement ne se fait que sur 2007

LA CITOYENNETÉ ET LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE				
PORTEURS ET PROJETS	REMARQUES	ETAT	COMMUNE	COÛT L'ACTION
DAAC/ activité théâtrale.	S'inscrit dans la SI. Doit cibler BP134 et Ames Claires.	5 000 €	5 000 €	48 000 €
GRAINE/Chantier découverte des sites naturels pour jeunes BP 134.	S'inscrit dans la SI.	5 270 €	2 000 €	11 270 €
ASCJOB/Danse traditionnelle et Capoeira.	S'inscrit dans la SI.	3 000 €	2 000 €	28 900 €
ASCJOB/Actions de prévention et réinsertion de jeunes « désœuvrés » de la BP.	S'inscrit dans la SI. Déterminer la fréquence des interventions, le public et le budget.	4 000 €	2 300 €	41 600 €
		<b>17 270 €</b>	<b>11 300 €</b>	

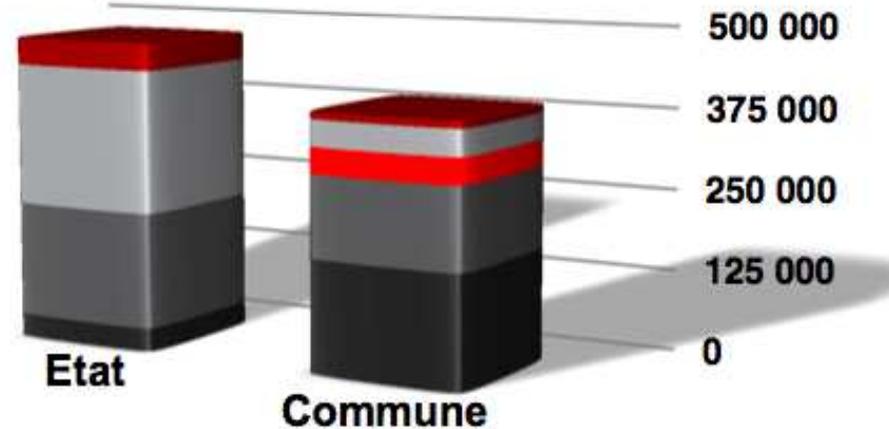
L'ACCÈS AUX SOINS ET LA PRÉVENTION				
PORTEURS ET PROJETS	REMARQUES	ETAT	COMMUNE	COÛT L'ACTION
DAAC/ Permanence et vaccination CR et PMI dans BP134	S'inscrit dans la SI. Doit revoir financement et la fréquence.	4 500 €	3 000 €	20 500 €
DAAC/Information prévention dans les établissements scolaires	S'inscrit dans la SI. Revoir budget.	4 000 €	4 000 €	51 000 €
DAAC/Tournée Bus SIDA	S'inscrit dans la SI. Revoir budget et géographie.	3 000 €	3 000 €	15 500 €
Médecins du Monde/Participer à l'amélioration de l'état de santé des populations vulnérables des quartiers défavorisés.	S'inscrit dans la SI.	7 500 €	7 500 €	127 120 €
UDAF/Aide et soutien aux familles	S'inscrit dans la SI. Budget.	2 000 €	3 000 €	A déterminer
Mise en place d'un Atelier Santé Ville	S'inscrit dans la SI.	37 000 €	6 000 €	43 000 €
Entraide Guyane/ Groupes de Parole/Formation d'acteurs locaux VIH IST.	S'inscrit dans la SI.	1 000 €	1 000 €	2 000 €
Entraide Guyane/ Action de prévention auprès des travailleurs du sexe piste Tarzan.	S'inscrit dans la SI.	1 300 €	1 300 €	2 600 €
		<b>60 300 €</b>	<b>28 800 €</b>	

LA RÉNOVATION DE L'HABITAT ET LE CADRE DE VIE DES QUARTIERS				
PORTEURS ET PROJETS	REMARQUES	ETAT	COMMUNE	COÛT L'ACTION
PACT/Restauration « résidentialisation »	S'inscrit dans la SI.	6 000 €	4 000 €	46 800 €
		<b>6 000 €</b>	<b>4 000 €</b>	

BUDGET GLOBAL PAR THÉMATIQUE DES PROJETS CUCS CONTRACTUALISÉS			
THÉMATIQUE	ETAT	COMMUNE	TOTAUX
LE DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'EMPLOI	81 170 €	58 960 €	140 130 €
LA RÉUSSITE EDUCATIVE ET L'EGALITÉ DES CHANCES	259 910 €	68 310 €	328 220 €
LA CITOYENNETÉ ET LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE	17 270 €	11 300 €	28 570 €
LA RÉNOVATION DE L'HABITAT ET LE CADRE DE VIE DES QUARTIERS	6 000 €	4 000 €	10 000 €
L'ACCÈS AUX SOINS ET LA PRÉVENTION	60 300 €	28 800 €	89 100 €
<b>TOTAL</b>	<b>424 650 €</b>	<b>171 370 €</b>	<b>596 020 €</b>
	<b>71,25%</b>	<b>28,75%</b>	

## BUDGET GLOBAL DES PROJETS CUCS CONTRACTUALISÉS ET DU PILOTAGE

- Pilotage et animation
- Projets Contractualisés
- Investissements
- Réussite Educative
- Atelier Santé Ville

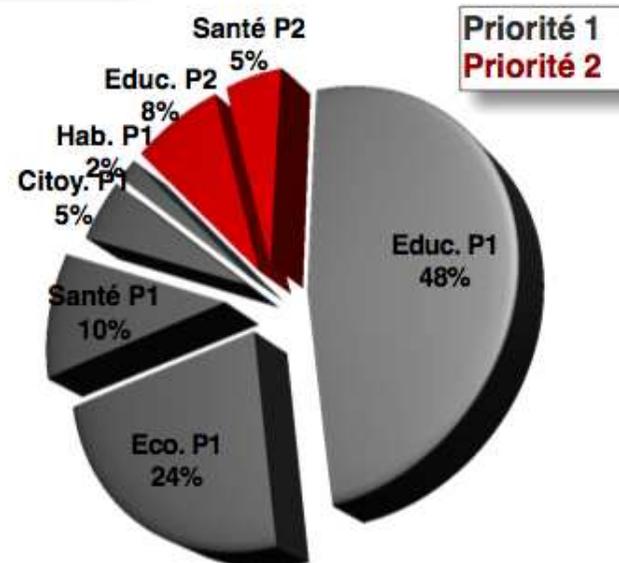
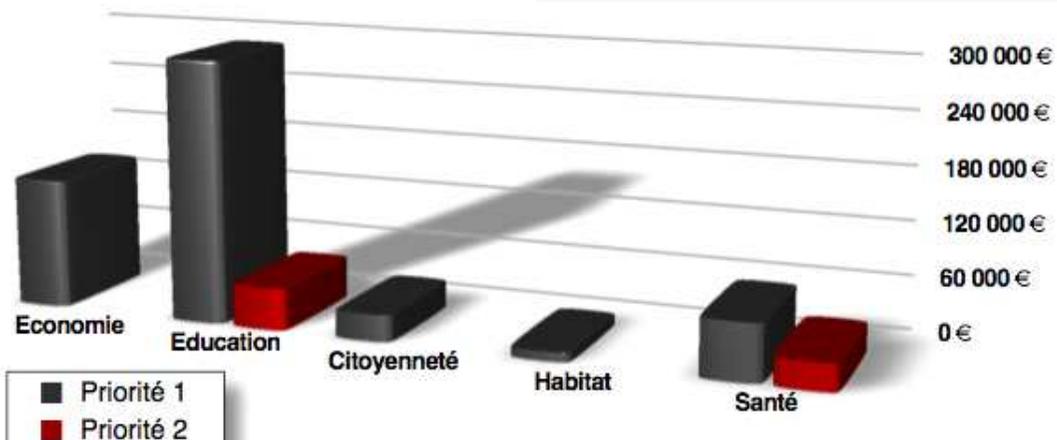


	FINANCEMENT GLOBAL DU CUCS		
	ETAT*	COMMUNE**	TOTAL
<b>BUDGET DE FONCTIONNEMENT PILOTAGE DU CUCS</b>	36 000 €	172 000 €	208 000 €
<b>COÛT DES PROJETS CUCS CONTRACTUALISÉS</b>	177 728 €	164 870 €	342 598 €
<b>PROGRAMME DE RÉUSSITE EDUCATIVE</b>	219 500 €	40 500 €	260 000 €
<b>ATELIER SANTÉ VILLE</b>	37 000 €	6 000 €	43 000 €
	<b>470 228 €</b>	<b>383 370 €</b>	<b>853 598 €</b>
	<b>55,09%</b>	<b>44,91%</b>	

\* Dont 9 578 € d'OVVV sur les projets contractualisés.

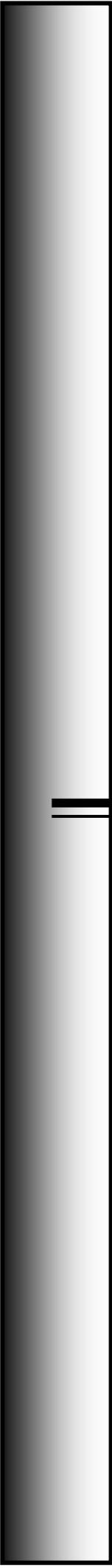
\*\* Dont 40 000 € d'investissements sur les projets contractualisés.

## RÉPARTITION DES CRÉDITS CUCS 2007 PAR THÉMATIQUES ET PAR TERRITOIRES



en %	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI	RÉUSSITE ÉDUCATIVE	AMÉLIORER LE CADRE DE VIE	CITOYENNETÉ ET PRÉVENTION	SANTÉ ET ACCÈS AUX SOINS	
PRIORITÉ 1	24%	48%	2%	4%	10%	<b>88%</b>
PRIORITÉ 2	-	8%	-	-	4%	<b>12%</b>
TOTAL	<b>24%</b>	<b>56%</b>	<b>2%</b>	<b>4%</b>	<b>14%</b>	<b>100%</b>

en €	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI	RÉUSSITE ÉDUCATIVE	AMÉLIORER LE CADRE DE VIE	CITOYENNETÉ ET PRÉVENTION	SANTÉ ET ACCÈS AUX SOINS	
PRIORITÉ 1	140 130 €	283 420 €	10 000 €	28 570 €	60 500 €	<b>522 620 €</b>
PRIORITÉ 2	-	44 800 €	-	-	28 600 €	<b>73 400 €</b>
TOTAL	<b>140 130 €</b>	<b>328 220 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>28 570 €</b>	<b>89 100 €</b>	<b>596 020 €</b>



***III- MODALITES DE PILOTAGE DE  
SUIVI ET D'ANIMATION***

La cellule Mission Ville ou plus couramment dénommée le DSU (Développement Social Urbain) constitue l'équipe opérationnelle au service de la politique de la ville.

Celle-ci est une émanation de la Collectivité Locale et de l'Etat. Or, dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, la politique de la ville de Rémire-Montjoly aura pour principes fondamentaux : la prise en compte globale des phénomènes d'exclusion dans le cadre d'un projet de territoire impliquant une démarche transversale qui vise un développement harmonieux et un équilibre économique, social et urbain entre les quartiers dit « en situation de grande précarité » et la ville dans sa globalité.

## **LA CELLULE MISSION VILLE DE REMIRE-MONTJOLY / DSU**

### **A. Le Développement Social Urbain**

Outil volontairement partagé, doté de la personnalité juridique, l'équipe opérationnelle/DSU permet de répondre aux exigences de pilotage de projets formalisés dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Il n'a d'autres missions que la réalisation des actions communes arrêtées dans le cadre de ce contrat et de ses avenants. Il combine les avantages du système associatif (organisation et fonctionnement simple) tout en disposant de conditions juridiques et financières adaptées à la gestion des fonds publics (séparation de l'ordonnateur et du comptable).

L'équipe opérationnelle/DSU est donc responsable de la définition des objectifs, de la méthode et de la restitution de l'évaluation.

### **B. Le fonctionnement**

L'équipe opérationnelle/DSU aura en charge d'assurer le choix des stratégies, des objectifs à atteindre et des actions à mener. La recherche de décisions consensuelles voire unanime sera une règle ; c'est une garantie de bon fonctionnement du système. Chevilles ouvrières du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, l'équipe opérationnelle qu'est le DSU assurera l'interface avec l'ensemble des intervenants du dispositif : élus, techniciens, habitants, association, commissions, Comité Technique et de Pilotage.

#### **1. Fonctions**

Les principales fonctions exercées par le DSU seront regroupées en plusieurs grandes lignes d'action :

- Appliquer les objectifs politiques : proposer les programmations,
- Conduire, accompagner, apprécier les actions de terrain,
- Animer, impulser, suivre les différentes instances participatives,
- Assurer le secrétariat du dispositif

## 2. Composition

Le service Développement Social Urbain de la Mairie de Rémire-Montjoly est composé d'un chef de Mission et d'agents de développement accomplissant les principaux axes de développement précédemment étayés dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

La pluridisciplinarité de l'équipe opérationnelle/DSU garantit le caractère global des actions engagées ou envisagées. Le Chef de Projet est co-mandaté par l'Etat et les élus au moyen de lettres de mission cosignées.

### **C. Les attributions du DSU**

L'équipe opérationnelle/DSU est une structure dont les domaines d'intervention sont conformes aux diagnostics établis par l'ensemble des deux principaux partenaires impliqués dans la politique de la ville, à savoir l'Etat, la Commune.

Ses attributions seront dévolues dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale signifiées au terme du diagnostic établi par la collectivité et la Commune :

Sa mission essentielle sera avant tout de suivre la mise en place et de concourir en la bonne constitution des dispositifs nécessaires à la réalisation de celui-ci.

Compte tenu de ses attributions, le milieu associatif sera aussi une composante incontournable dans sa politique d'accompagnement et de développement notamment au travers des Appels à projets qui auront été entérinés d'un commun accord entre l'Etat et la Collectivité. L'effet principal de la mise en oeuvre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale sera de gérer et d'impulser un certain équilibre entre les quartiers. Or le volet social du contrat de ville de Rémire-Montjoly mettra l'accent sur bon nombre d'actions contribuant à cette mission. C'est pourquoi, la mise en perspective d'une politique de développement économique se révèle être un enjeu majeur, interface populaire de l'équipe opérationnelle/DSU.

Placée sous la responsabilité du Chef de projet, la ligne d'orientation de la ville aura pour but de lutter contre les phénomènes d'exclusion dans l'espace urbain et de promouvoir l'insertion professionnelle, sociale et culturelle des populations habitant dans des grands ensembles ou des quartiers d'habitation.